

Centre de la petite enfance Passe-Partout

Œuvre d'art public



Décembre 2024

TABLE DES MATIÈRES

1	Le contexte administratif	2
2	Le contexte du concours d'art public	2
2.1	Le Centre de la petite enfance Passe-Partout : un milieu de vie inclusif	2
2.2	Présentation du concept architectural.....	3
3	Le concours d'art public	4
3.1	Enjeux du concours.....	4
3.2	Contraintes de l'œuvre	5
3.3	Calendrier.....	6
4	Les étapes de sélection du concours d'art public	6
4.1	Sélection des candidatures et choix des finalistes	6
4.2	Prestation des finalistes et choix du lauréat.....	7
4.3	Approbation du choix du lauréat	8
5	Le jury.....	8
5.1	Composition	8
5.2	Rôle.....	8
6	Le budget du concours d'art public.....	9
7	Les dispositions d'ordre général.....	9
7.1	Admissibilité	9
7.2	Clauses de non-conformité.....	10
7.3	Exclusion.....	10
7.4	Droits d'auteur et exclusivité.....	10
7.5	Clause linguistique	11
7.6	Consentement.....	11
7.7	Confidentialité	11
7.8	Examen des documents.....	11
7.9	Statut du finaliste.....	11
7.10	Responsable du concours d'art public.....	11
Annexe		

1 LE CONTEXTE ADMINISTRATIF

Ce concours est lancé en vertu de la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics du gouvernement du Québec. La Ville de Québec applique cette politique sur son territoire conformément à la loi adoptée le 8 décembre 2016 (LQ 2016, chapitre 31) lui accordant le statut de capitale nationale, ce qui augmente son autonomie et ses pouvoirs.

Porteur d'une dimension sociale, l'art public contribue à l'amélioration du cadre de vie des citoyens et favorise le rapprochement avec les créateurs. L'œuvre d'art public caractérise le lieu où elle est installée, allant même jusqu'à le redéfinir. Elle interpelle le passant dans son environnement habituel et constitue souvent son premier, sinon son seul contact avec l'art contemporain.

2 LE CONTEXTE DU CONCOURS D'ART PUBLIC

Le présent projet d'intégration d'une œuvre d'art public s'inscrit dans le cadre des travaux de construction d'une troisième installation pour le Centre de la petite enfance (CPE) Passe-Partout, qui sera située sur la rue Pierre-Ardouin, dans l'arrondissement des Rivières, à Québec (annexe 1).

Le CPE sera implanté sur un terrain qui longe un boisé naturel et un ruisseau. Il permettra l'accueil de 91 enfants d'âge préscolaire, répartis en 12 groupes.

Le budget total pour l'exécution de l'œuvre d'art est de 47 049 \$, taxes incluses.

L'artiste doit lire l'article 7 « Les dispositions d'ordre général » pour connaître les clauses d'admissibilité et d'exclusion.

Coordonné par le Service de la culture et du patrimoine, ce concours est élaboré en collaboration avec le CPE Passe-Partout. L'ensemble des interventions vise à établir une rencontre exceptionnelle entre les usagers, le lieu sélectionné et l'œuvre d'art.

2.1 Le Centre de la petite enfance Passe-Partout : un milieu de vie inclusif

Le CPE Passe-Partout a ouvert ses portes en 1997, année de création du réseau des centres de la petite enfance par le gouvernement du Québec. À cette première installation, située dans le secteur de Charlesbourg, un deuxième point de services a vu le jour à Stoneham en 2014. L'organisme travaille aujourd'hui à l'ouverture d'une troisième installation, cette fois dans le quartier Duberger-Les Saules, afin d'étendre son offre unique sur le territoire.

Le CPE Passe-Partout se distingue par ses valeurs d'inclusion et d'accueil en ouvrant ses portes en priorité aux enfants qui vivent avec une différence physique ou sociale. Il se démarque aussi par son approche d'éducation par la nature offrant bien-être, émerveillement et stimulation.

Une partie des enfants sont sélectionnés selon les critères suivants : enfants ayant des besoins particuliers, fratries et enfants du personnel, enfants dont les parents bénéficient de l'aide de dernier recours et enfants de familles immigrantes ayant des besoins de francisation. Le CPE est aussi en relation étroite avec les services de proximité du centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS), et des places sont réservées à certains enfants en vertu du protocole d'entente qui les lie.

La bienveillance est au cœur de la vision du CPE dont l'approche inclusive permet aux enfants ayant des besoins particuliers d'avoir leur place parmi leurs pairs et de réaliser les mêmes activités selon leurs capacités avec l'aide requise pour y parvenir. L'équipe du CPE, qui inclut des

éducatrices et éducateurs spécialisés, a développé au fil du temps une expertise auprès de tout son personnel pour accompagner les enfants qui vivent avec des handicaps ou des difficultés de toute nature. Les actions du CPE sont guidées par les valeurs de respect, d'ouverture, de créativité, d'autonomie et d'esprit d'équipe.

La mission du CPE Passe-Partout est la suivante :

- Assurer le bien-être, la santé et la sécurité des enfants;
- Offrir un milieu permettant aux enfants de se développer globalement et de prévenir l'apparition de difficultés;
- Favoriser l'inclusion sociale des enfants.

Le CPE Passe-Partout se distingue en appliquant les principes de l'éducation par la nature, qui favorise le développement global et la réussite éducative des enfants. Cette approche qui stimule les sens vise à :

- Favoriser l'adoption de saines habitudes par un mode de vie actif;
- Offrir l'accès aux milieux naturels de proximité régulièrement et continuellement;
- Prôner une saine alimentation en proposant des menus écologiques, en s'approvisionnant localement et en maintenant un potager avec les enfants;
- Faire adopter un rythme plus lent visant à prendre le temps de faire les choses et à profiter de l'instant présent.

Par ailleurs, le CPE s'est doté d'une politique inclusive qui vise à favoriser l'accueil et l'intégration des enfants. Par exemple, les échanges avec les familles immigrantes en apprentissage du français sont facilités par des communications imagées et par la collaboration des parents utilisateurs et des membres du personnel connaissant plusieurs langues, étant eux-mêmes issus de l'immigration.

Souhait de la direction relativement à l'œuvre d'art

La direction du CPE souhaite que l'œuvre représente les valeurs d'inclusion de leur petite communauté et qu'elle soit en relation avec leur approche d'éducation par la nature.

2.2 Présentation du concept architectural

La nouvelle installation occupera un site en parfaite harmonie avec l'approche d'éducation par la nature offerte au CPE Passe-Partout. Elle sera bordée d'une zone boisée protégée, aménagée d'un sentier aux abords d'une petite rivière à débit régulier. L'environnement offrira ainsi une proximité quotidienne avec la nature et facilitera l'aménagement naturalisé préconisé par le CPE (annexes 1 et 2).

Le bâtiment sis sur un terrain d'une superficie de 3382,8 mètres carrés s'élèvera sur deux niveaux et offrira une volumétrie simple et fonctionnelle. Le revêtement extérieur sera fait de panneaux de fibrociment beige au rez-de-chaussée et de tôle d'acier ondulé vert à l'étage pour s'accorder aux valeurs inhérentes à la nature du CPE. Le concept arborera des teintes simples et naturelles qui se marieront harmonieusement avec le site et la végétation. L'ensemble architectural se distinguera par des toitures qui couvriront les espaces extérieurs (annexe 6).

On accédera au CPE par la rue Pierre-Ardouin où un sentier aménagé nous guidera vers l'entrée principale. Un petit hall, qui s'ouvrira sur la cuisine, nous mènera au corridor principal où se situeront les différents locaux qui accueilleront les enfants. Du côté est se déploieront quatre espaces pour les groupes de 18 mois à quatre ans. Du côté ouest, trois locaux seront dédiés aux poupons, chacun avec une ouverture directe donnant sur la cour extérieure couverte et aménagée spécifiquement pour ce groupe d'âge.

À l'extrémité sud du corridor se trouveront une buanderie et une cage d'escalier avec sortie extérieure. À l'extrémité nord, proche de l'entrée principale, se situeront des bureaux, un ascenseur, une salle de bain et une cage d'escalier avec sortie extérieure. Il s'agira là de l'accès principal à la cour arrière pour l'ensemble des enfants. Les parents dont les enfants occupent un local à l'étage emprunteront cet accès également. À l'étage, un corridor mènera à cinq locaux (trois pour les 18 mois à quatre ans et deux pour les quatre et cinq ans) ainsi qu'à une grande salle multifonctionnelle pour l'ensemble des enfants. Différents espaces techniques et fonctionnels compléteront l'ensemble (annexes 3 et 4).

Comme la proximité de la nature est importante dans son approche pédagogique, le CPE tirera profit des zones très naturelles déjà offertes sur place et des sentiers existants. Un aménagement prévu dans toute la zone extérieure du CPE permettra la plantation de plusieurs arbres, arbustes et graminées. La cour extérieure proposera divers éléments faits de matériaux naturels comme le bois en guise de module de jeux.

3 LE CONCOURS D'ART PUBLIC

3.1 Enjeux du concours

Le concours s'inscrit dans une démarche qui vise à enrichir la collection d'œuvres d'art public offerte aux citoyens sur le territoire de la ville, à améliorer leur cadre de vie et à donner une identité unique aux milieux qu'ils fréquentent.

La fonction première de l'œuvre sera de s'intégrer de façon harmonieuse à la nouvelle installation du CPE Passe-Partout dans l'un des deux sites d'implantation envisagés.

Le concept proposé pour l'œuvre d'art public devra être de facture contemporaine (actuelle).

Site d'implantation de l'œuvre

L'œuvre sélectionnée fera partie intégrante du CPE Passe-Partout. Elle sera intégrée, au choix de l'artiste, dans l'un des deux sites d'implantation suivants :

- En bordure du parvis menant à l'entrée principale : l'aménagement de cette zone, qui pourrait intégrer l'œuvre d'art, permettrait de mieux accueillir et orienter la clientèle du CPE depuis la rue Pierre-Arduin;
- Sur les murs de la cage d'escalier nord : l'œuvre agirait ici comme un lieu de passage dans le CPE ou vers la cour.

L'œuvre d'art pourra occuper une ou des portions de l'espace désigné choisi.

Les plans d'implantation des deux sites proposés pour l'œuvre sont disponibles en annexe 5.

Programme de l'œuvre

Ce concours vise la réalisation d'une œuvre d'art permanente conçue de façon à donner une identité unique à l'un des deux sites d'implantation ciblés. Les deux lieux proposés, au choix de l'artiste, permettent l'intégration d'une œuvre en deux dimensions à l'intérieur ou en trois dimensions à l'extérieur. L'œuvre devra, peu importe son site d'implantation, atteindre les objectifs suivants :

- Contribuer à l'approche de l'éducation par la nature mise de l'avant au CPE Passe-Partout;
- Être en concordance avec les valeurs d'inclusion, d'ouverture et de respect des différences;

- Être significative pour la clientèle du CPE et lui offrir une première expérience avec l'art, puisque l'œuvre s'offrira au regard des enfants au quotidien;
- Accompagner le parcours des enfants, du personnel et des parents, qui entrent et sortent du CPE par l'entrée principale ou la porte latérale.

Emplacement 1 — parvis aménagé menant à l'entrée principale

Le sentier qui mène à l'entrée principale donne sur la rue Pierre-Ardouin. L'œuvre devra être placée dans l'aménagement paysager qui longe le sentier de façon à donner une identité au lieu. L'artiste peut choisir l'emplacement exact de l'œuvre dans cette zone en tenant compte des perspectives possibles pour ceux qui, matin et soir, emprunteront le sentier comme un lieu de passage vers le CPE ou vers le chemin de la maison. Cette zone très passante permet la réalisation d'une œuvre participative, à l'échelle des enfants. La place sera aménagée de végétaux en fonction de l'œuvre d'art sélectionnée.

L'œuvre devra :

- Être de nature sculpturale ou installative, composée d'un ou de plusieurs éléments en fonction des lieux disponibles;
- Agir comme un repère à l'échelle des tout-petits et ainsi ponctuer leur parcours quotidien;
- Contribuer à l'accueil et à l'attractivité de l'entrée principale et ainsi agir comme une motivation pour emprunter le sentier qui y mène;
- Offrir une première expérience avec l'art pour les tout-petits en favorisant un rapport intimiste, interactif, esthétique ou ludique avec l'œuvre, selon la forme qu'elle prendra.

Emplacement 2 — murs de la cage d'escalier nord

La cage d'escalier nord sera grandement utilisée toute la journée par les usagers du CPE. Il s'agit de l'accès principal pour se rendre dans la cour et aux locaux de l'étage. Tous les murs de la cage d'escalier peuvent être investis. Les marches et les garde-corps seront verts, pour faire écho à la couleur du revêtement extérieur du bâtiment ainsi qu'à la nature, chère à la mission du CPE. L'artiste peut ainsi choisir l'emplacement exact de l'œuvre dans cette zone en tenant compte des perspectives possibles de ceux qui y entrent, y sortent, y montent ou y descendent. Ce lieu de passage est propice à la création d'un petit univers immersif pour les tout-petits qui, selon leurs déplacements et leurs mouvements, découvriront l'œuvre en plongée ou en contre-plongée.

L'œuvre devra :

- Être en deux dimensions et ne comporter aucune saillie qui pourrait limiter les largeurs ou les hauteurs de l'issue;
- Être composée d'un ou de plusieurs éléments en fonction des lieux disponibles;
- Rythmer le parcours quotidien des enfants en mouvement qui entrent et sortent du CPE;
- Offrir aux enfants une expérience qui met en éveil leur imaginaire et leurs sensations, développant ainsi leur appréciation du langage esthétique, poétique ou métaphorique inhérent à l'art.

Conformité de l'œuvre

L'œuvre devra être conforme aux normes de sécurité généralement admises pour les lieux publics selon le Code national du bâtiment et intégrer le concept d'accessibilité universelle. Les matériaux ne doivent pas présenter de surfaces rugueuses, d'arêtes coupantes ou de finis présentant des risques de blessure, sauf sur les sections hors d'atteinte du public.

3.2 Contraintes de l'œuvre

Le choix des matériaux, entre autres les différents types d'acier, le bronze, l'aluminium, la pierre et

le polymère, ainsi que le traitement qui leur est accordé doivent tenir compte des exigences de pérennité de l'œuvre d'art. La finition et l'assemblage doivent également présenter une résistance au vandalisme dans des conditions normales d'exposition dans un lieu public. Le tout ne doit nécessiter qu'un entretien standard dans les conditions énoncées précédemment.

Les composantes liées à l'eau ou aux éléments lumineux ou technologiques sont par ailleurs rejetées.

3.3 Calendrier

Lancement du concours par avis public	16 décembre 2024
Date limite de dépôt des candidatures	13 janvier 2025
Rencontre du jury pour le choix des finalistes	semaine du 20 janvier 2025
Rencontre d'information pour les finalistes	semaine du 27 janvier 2025
Dépôt des prestations des finalistes	semaine du 12 mai 2025
Rencontre du jury pour le choix du lauréat	semaine du 12 mai 2025
Installation de l'œuvre	automne 2025
Ouverture du CPE	automne 2025

Le calendrier de travail est sujet à modifications sauf pour la date limite de dépôt des candidatures.

4 LES ÉTAPES DE SÉLECTION DU CONCOURS D'ART PUBLIC

4.1 Sélection des candidatures et choix des finalistes

Le dossier de l'artiste doit être reçu au Service de la culture et du patrimoine de la Ville de Québec en un seul envoi, au plus tard le 13 janvier 2025 à 23 h 59, à artpublic@ville.quebec.qc.ca.

L'artiste doit présenter son dossier de candidature de façon à démontrer l'excellence de ses réalisations ou de ses compétences pour le présent concours. Les documents à produire sont les suivants :

- **Fiche d'identification** du candidat remplie, datée et signée. La fiche est disponible au ville.quebec.qc.ca/artpublic.
- **Lettre d'intérêt** dans laquelle figurent les motifs justifiant le dépôt de la candidature à ce concours d'art public. Maximum de deux pages en format lettre (8 ½ po x 11 po) vertical.
- **Curriculum vitæ** comprenant les données suivantes sur l'artiste : la formation, les expositions solos et de groupe, les collections, les projets d'art public, les bourses, reconnaissances et prix obtenus et les publications. S'il s'agit d'un collectif temporaire, adapter la présentation en précisant le rôle que chacune des personnes est appelée à jouer dans l'équipe. Maximum de cinq pages en format lettre (8 ½ po x 11 po) vertical.
- **Dossier visuel** d'un maximum de 15 images numériques qui démontrent l'expertise et l'expérience de l'artiste et qui sont significatives au regard du présent concours. Les œuvres doivent être présentées à partir de fichiers numériques identifiés et numérotés. Le dossier visuel doit être accompagné d'une liste descriptive des images numériques détaillant, pour chacune d'entre elles : le titre, l'année de réalisation, les dimensions (mesures métriques seulement), les matériaux et le contexte (exposition solo ou de groupe, commande, etc.). S'il s'agit d'une œuvre d'art public, préciser le client, le lieu et le budget. Chaque image numérique ne doit pas dépasser 1,5 Mo. Aucun document vidéo ne sera

accepté. Il en est de même pour les hyperliens, qui ne pourront être vus par les membres du jury.

- **Démarche artistique** d'un maximum de deux pages en format lettre (8 ½ po x 11 po) vertical.

Le jury utilise les **critères de sélection suivants** comme outils d'évaluation des candidatures :

- Excellence et qualité des projets réalisés
- Créativité et originalité de la démarche artistique
- Carrière artistique
- Expérience dans la réalisation de projets comparables

Ni indemnités ni honoraires ne seront versés à cette étape du concours. Le jury sélectionne un maximum de deux finalistes et émet des commentaires et des recommandations, s'il y a lieu.

4.2 Prestation des finalistes et choix du lauréat

Les finalistes sont invités à venir présenter leur proposition au jury. L'ordre des présentations est préalablement déterminé par tirage au sort, et la convocation est transmise quatre semaines avant la rencontre du jury. Chaque artiste dispose d'une période de 30 minutes pour présenter son concept, suivie d'une période de questions de 15 minutes. Au terme de sa présentation, le finaliste quitte la salle.

Les finalistes doivent démontrer la signifiante de leur projet sur le site, sa faisabilité technique, sa pérennité et son adéquation avec l'enveloppe budgétaire proposée. Ils doivent en outre présenter ces éléments :

- **Maquette de l'œuvre d'art ou modélisation représentant** l'œuvre et son environnement immédiat (sous forme de dessin ou de montage photographique) à une échelle appropriée pour montrer la manière dont l'œuvre s'intègre dans son contexte. La Ville fournira aux finalistes une représentation numérique (photographies ou images/élevations/plans) de l'emplacement principal de l'œuvre d'art, sur support papier ou informatique.
- **Document descriptif** comprenant :
 - Texte de présentation de l'œuvre
 - Description technique (mesures métriques seulement)
 - Calendrier de réalisation
 - Devis préliminaire d'entretien

Le texte de présentation de l'œuvre doit exposer le concept choisi par l'artiste pour répondre à cet appel de projets d'art public.

La description technique comprend la liste des matériaux et les fiches techniques si nécessaire, le traitement choisi et la finition ainsi que le mode de fabrication et d'assemblage. Elle doit préciser la solution retenue pour les fondations et les ancrages, validée par un expert en structure membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

- **Échantillon** de chaque matériau qui composera l'œuvre d'art.
- **Budget** détaillé (si le finaliste le souhaite, une grille Excel peut être fournie par la Ville à titre d'exemple).

Aucun document présenté ne sera retourné aux finalistes.

Le jury utilise les **critères de sélection suivants** pour évaluer les prestations des finalistes :

- Qualité artistique
- Intégration du projet dans l'espace d'implantation et impact visuel
- Intérêt de l'artiste pour ce projet
- Aspects fonctionnels et techniques
- Adéquation du projet avec l'enveloppe budgétaire disponible

Chaque finaliste ayant présenté devant jury une prestation déclarée conforme recevra en contrepartie, à la condition d'avoir préalablement signé l'entente soumise par le CPE Passe-Partout, des honoraires de 6 500 \$, taxes incluses, qui lui seront versés conformément à l'entente signée.

4.3 Approbation du choix du lauréat

Les délibérations du jury sont consignées par la chargée de projet et signées par tous les jurés. Le CPE Passe-Partout reçoit la recommandation du jury et, par l'entremise de ses instances, conserve la prérogative d'octroi du contrat au lauréat. S'il est en accord avec la recommandation, il en informe la Ville de Québec.

Par la suite, le CPE Passe-Partout négocie avec l'artiste et prépare le contenu du contrat de services professionnels pour la fabrication et l'installation complète de l'œuvre d'art.

L'identité et le concept du lauréat du concours sont dévoilés au moment où le CPE Passe-Partout signe l'entente d'exécution de l'œuvre.

5 LE JURY

5.1 Composition

Un jury est mis sur pied spécifiquement pour ce concours. Composé de six membres votants, il participe à toutes les étapes du processus de sélection et réunit les personnes suivantes :

Avec droit de vote

- Un représentant du propriétaire du bâtiment
- L'architecte chargé de la conception de l'édifice ou de l'aménagement
- Trois spécialistes des arts visuels ou des métiers d'art
- Un représentant des usagers concernés par le projet

Sans droit de vote

- La chargée de projet en art public du Service de la culture et du patrimoine de la Ville de Québec. Cette personne agit à titre de secrétaire du jury de sélection et de coordonnatrice générale. Elle peut, dans le cadre de ses responsabilités, être accompagnée du personnel nécessaire à l'accomplissement de ses tâches.

5.2 Rôle

Le jury est consultatif. Son rôle consiste à étudier et à évaluer les propositions artistiques, à

procéder à la sélection des finalistes ainsi qu'à faire le choix et la recommandation d'un projet lauréat.

Si le jury n'est pas en mesure de recommander des finalistes ou un lauréat, il doit motiver sa décision dans son rapport.

6 LE BUDGET DU CONCOURS D'ART PUBLIC

Le budget total prévisionnel pour l'œuvre d'art est de quarante-sept mille quarante-neuf dollars (47 049 \$), taxes incluses. Ce budget comprend :

- Les honoraires et les droits d'auteur de l'artiste.
- Les frais de voyages et de subsistance de l'artiste nécessaires à la réalisation de l'œuvre.
- Les frais de production des plans, des devis et des estimations de coût (préliminaires et définitifs) de l'œuvre.
- Les honoraires des professionnels dont le travail est requis pour l'exécution de l'œuvre (ingénieurs, artisans, etc.).
- Le coût des matériaux et des services (main-d'œuvre, machinerie, outillage et accessoires) requis pour la conception et la réalisation de l'œuvre.
- Les frais de transport et d'installation de l'œuvre, de sécurisation du site pendant son installation et de remise en état des lieux.
- Le coût des permis et tous les frais de coordination relatifs à l'installation et à la réalisation de l'œuvre.
- Les dépenses relatives aux déplacements et les frais de messagerie.
- Un budget d'imprévus d'au moins 10 %.
- Les frais relatifs à la participation aux rencontres de coordination avec le maître d'ouvrage.
- Les coûts d'une assurance responsabilité civile d'un million de dollars (1 000 000 \$) pour la durée des travaux ainsi que d'une assurance contre les pertes d'exploitation, d'une couverture hors site, d'une assurance transport et d'une assurance flottante d'installation tous risques avec valeur de remplacement à neuf. Cette dernière doit couvrir la valeur de l'œuvre avant taxes.
- Les frais d'élaboration du dossier complet de l'œuvre, incluant des plans conformes à l'exécution et des photographies, prises à des fins non commerciales, des différentes étapes de la fabrication.
- Les frais de traitements spéciaux de protection antigraffitis, le cas échéant.

7 LES DISPOSITIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

7.1 Admissibilité

Pour être admissibles, les candidats doivent être inscrits au fichier des artistes du ministère de la Culture et des Communications du Québec.

Pour ce concours, seuls les artistes des régions administratives suivantes peuvent déposer un dossier :

- 03 Capitale-Nationale
- 12 Chaudière-Appalaches

Le présent concours s'adresse à tout artiste professionnel¹ habitant au Québec depuis au moins un an² et qui est citoyen canadien ou immigrant reçu.

Le terme « artiste » peut désigner un individu ou un collectif. S'il s'agit d'un collectif, un membre doit être désigné comme chargé de projet.

Les personnes ayant un lien d'emploi avec la Ville de Québec, qu'elles aient un statut permanent, occasionnel ou auxiliaire, ne sont pas admissibles au concours. Tout candidat ou finaliste doit se retirer s'il peut être considéré en conflit d'intérêts, par lui-même ou par autrui :

- 1) En raison de ses liens avec la Ville, son personnel et ses administrateurs ainsi qu'avec un membre du jury ou d'une équipe professionnelle affectée au projet;
- 2) Ces liens pouvant consister en une relation familiale directe, un rapport actif de dépendance ou une association professionnelle pendant la tenue du concours.

Sont également exclus du concours les associés de ces personnes et leurs employés salariés.

7.2 Clauses de non-conformité

L'une ou l'autre des situations suivantes peut entraîner le rejet d'une candidature ou d'une prestation :

- L'absence de l'un ou l'autre des documents requis dans le dossier de candidature ou de prestation du finaliste.
- Le non-respect de toute autre condition indiquée comme étant essentielle dans les instructions remises aux candidats et aux finalistes, notamment l'omission ou le non-respect d'une exigence relative aux éléments qui composent un dossier de candidature ou de prestation.

À la suite de l'analyse de conformité, la chargée de projet fera part de ses observations au jury. Aucune candidature ou prestation jugée non conforme ne sera présentée au jury.

7.3 Exclusion

Toute candidature reçue après les délais de dépôt prescrits à l'article 4.1 sera automatiquement exclue du concours. La Ville se réserve le droit d'exclure, s'il y a lieu, tout candidat ou finaliste pour non-respect partiel ou total des dispositions et des règles du présent concours.

7.4 Droits d'auteur et exclusivité

Chaque finaliste accepte, par le dépôt de sa prestation, de réserver son concept au CPE Passe-Partout et de ne pas en faire ou permettre d'en faire quelque adaptation que ce soit aux fins d'un autre projet, jusqu'à la sélection du lauréat.

¹ On entend par artiste professionnel : un créateur ayant acquis sa formation de base par lui-même ou grâce à un enseignement, ou les deux; qui crée des œuvres pour son propre compte; qui possède une compétence reconnue par ses pairs dans sa discipline; et qui signe des œuvres qui sont diffusées dans un contexte professionnel, tel que le précise la Loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, du cinéma, du disque, de la littérature, des métiers d'art et de la scène.

² Une preuve de citoyenneté, de résidence permanente ou de résidence au Québec peut être exigée avant de passer à l'étape suivante du concours.

7.5 Clause linguistique

Dans le cadre de ce concours, toute communication, orale ou écrite, doit être effectuée en français. Il en est donc ainsi de tous les documents exigés pour le dépôt des dossiers de candidature et de prestation des artistes.

7.6 Consentement

En conformité avec la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), toute personne physique ou morale qui présente sa candidature consent, de ce fait, à ce que les renseignements suivants puissent être divulgués :

- Son nom, que sa candidature soit retenue ou non.
- Si sa candidature était jugée non conforme, son nom, avec mention du fait que son offre a été jugée non conforme, accompagnée des éléments spécifiques de non-conformité.

La Ville de Québec pourra donc, si elle le juge opportun, donner accès à de tels renseignements à quiconque en fait la demande en vertu des dispositions de la Loi.

7.7 Confidentialité

Les finalistes doivent considérer comme strictement confidentiel le contenu des études effectuées dans le cadre de ce concours et ne devront pas, sans accord écrit préalable, communiquer ou divulguer à des tiers privés ou publics des renseignements globaux ou partiels à ce sujet.

7.8 Examen des documents

Par l'envoi et le dépôt de sa candidature, le candidat ou le finaliste reconnaît avoir pris connaissance de toutes les exigences du règlement du concours d'art public et en accepte toutes les clauses, charges et conditions.

La Ville de Québec se réserve le droit d'apporter des modifications, sous forme d'addenda, aux documents de prestation des finalistes avant l'heure et la date limite de dépôt des candidatures et, le cas échéant, de modifier la date limite de ce dépôt. Les modifications deviennent partie intégrante des documents d'appel de candidatures et sont transmises par écrit aux finalistes.

7.9 Statut du finaliste

Si le finaliste est une personne morale (société incorporée), l'autorisation doit être constatée dans une copie de la résolution de la personne morale à cet effet.

Si le finaliste est un collectif, chacun des membres du groupe doit signer l'entente et tout autre document représentant les intérêts du collectif et/ou du maître d'ouvrage.

7.10 Responsable du concours d'art public

Toutes les questions relatives à ce concours doivent être adressées à la chargée de projet en art public.

Madame Isabel Gagnon, conseillère en art public et en culture
Service de la culture et du patrimoine
Ville de Québec

18, rue Donnacona, 3^e étage
Québec (Québec) G1R 3Y7
Téléphone : 418 641-6411, poste 2574
Télécopieur : 418 691-5777
isabel.gagnon@ville.quebec.qc.ca

Toutes les demandes de documents et d'information devront lui être acheminées par téléphone ou par courriel.


Tous les documents remis sont vérifiés par la chargée de projet quant au respect des éléments à fournir et à leur conformité avec le présent règlement. Les candidatures ou les propositions non conformes ne sont pas soumises à l'analyse du jury. Dans un tel cas, les artistes seront avisés par lettre ou par courriel.

Annexe 1

Localisation du Centre de la petite enfance Passe-Partout, rue Pierre-Ardouin



Annexe 2 Plan d'implantation



LEGENDE IMPLANTATION

SYMBOLE	DESCRIPTION
[Pattern]	ZONE GAZONNÉE
[Pattern]	TROTTOIR EN DALE DE BÉTON AU SOL
[Pattern]	PLANTATION, AMÉNAGEMENT PASSAGER, PAVILLOIS DE BOIS
[Pattern]	ASPHALTE
[Pattern]	BÂTIMENT PROJETÉ
[Symbol]	ENTRÉE
[Symbol]	ISSUE
[Symbol]	BORNE DE TERRAIN
[Symbol]	BORDURE DE BÉTON
[Symbol]	FILS ÉLECTRIQUE
[Symbol]	ORIENTATION

NOTES GÉNÉRALES

1. AUCUNE MESURE NE PEUT ÊTRE PRIS DIRECTEMENT AU PLAN, AVEC LA CARACTÈRE DE TOUTE INFORMATION MANQUANTE.
2. L'AMÉNAGEMENT DE QUANTITÉ DOIT ÊTRE COORDONNÉ SUR PLACE SELON LES BESOINS DU PROJET ET LES CONTRAINTES DU SITE ET/OU DU BÂTIMENT EXISTANT.
3. L'ENTREPRENEUR DOIT S'ASSURER DE PROTÉGER LES USAGES DE MANIÈRE ADÉQUATE TOUT AU LONG DU CHANTIER.
4. L'ENTREPRENEUR DOIT RESPECTER LA RÉGLEMENTATION MUNICIPALE ET/OU PROVINCALE CONCERNANT LA CIRCULATION, LES USAGES ET LE STATIONNEMENT À PROXIMITÉ DU SITE.
5. L'ENTREPRENEUR DOIT RESPECTER TOUTES LES RÉGLEMENTATIONS EN VIGUEUR ET AVISER LES PROFESSIONNELS DE TOUTES OMISSIONS OU NON-CONFORMITÉS.
6. L'ENTREPRENEUR DOIT SIGNALER TOUTES NON-COINCIDANCES DES PLANS ENTRE PROFESSIONNELS.
7. L'ENTREPRENEUR DOIT FAIRE IMPLANTER LE BÂTIMENT PAR UN ARPENTEUR GÉOMÈTRE. TOUTES NON-COINCIDANCES AVEC LES PLANS OU DIFFÉRENCES TOPOGRAPHIQUES DEVONT ÊTRE SIGNALÉES AUX PROFESSIONNELS CONCERNÉS.
8. L'ENTREPRENEUR DOIT S'ASSURER QUE LES FONDATIONS SONT CONVENABLEMENT PROTÉGÉES CONTRE LE GEL.
9. PROTÉGER LES PLANTATIONS ET LES ARBRES EXISTANTS DURANT LES TRAVAUX. PRENDRE TOUTES LES MESURES NÉCESSAIRES POUR LES CONSERVER.
10. PRÉVOIR LA PRÉPARATION DU SOL SELON LES TRAVAUX À EFFECTUER.
11. SE RÉFÉRER AU PLAN DE L'INGÉNIEUR CIVIL POUR LES PENTES, LE DRAINAGE, L'ÉPARGNE, LE PAVAGE, LES MURTS OU AUTRE AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR.

DESCRIPTION DU PROJET

CE PROJET CONSISTE EN LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU BÂTIMENT POUR LE CPE PASSE-PARTOUT. IL S'AGIT D'UNE INSTALLATION DE SIÈGES.

RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

SECON LE RÉGLEMENT NO. 2810 DE LA VILLE DE QUÉBEC
ZONE 222031p

USAGES AUTORISÉS:

11 - INDUSTRIE
R1 - PARC
USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ - GARDERIE ET CENTRE DE LA PETITE ENFANCE

MARGES MINIMALES GÉNÉRALES

1. MARGES MINIMALES GÉNÉRALES
 - AVANT: 11 MÈTRES
 - LATÉRALES: 7,20 MÈTRES / 2,15 MÈTRES
 - ARRIÈRE: 3 MÈTRES
2. HAUTEUR:
 - MINIMALE: 6 MÈTRES *
 - MAXIMALE: 12 MÈTRES
 - PROJETÉ: 6,87 MÈTRES
 - *DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE ACCEPTÉE: #20220525-55
3. DIMENSIONS:
 - MINIMALE: 12 MÈTRES
 - MAXIMALE: N/A MÈTRES
4. NOMBRE D'ÉTAGES:
 - MINIMALE: 0 ÉTAGES
 - MAXIMALE: 0 ÉTAGES
5. POS MINIMAL:
 - REQUIS: 12% (137,10 M.C.)
 - PROJETÉ: 14,39% (192,3 M.C.)
 - *DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE ACCEPTÉE: #20220525-55
6. AIR VERT:
 - REQUIS: 676,64 M² MIN (20%)
 - PROJETÉ: 1869 M² (55%)
7. MATÉRIEAUX PROPOSÉS:
 - CLIN DE BOIS
 - ENLUIT: STUC OU AGRÉGAT EXPOSÉ
 - VINNE
 - CLIN DE BOIS
8. DISPOSITIONS PARTICULIÈRES:
 - UN MINIMUM DE 10% DE LA SURFACE D'UNE FACÈDE DOIT ÊTRE VITRÉE.
 - PROPOSÉ: 15,3%
9. STATIONNEMENT:
 - 1 CASE POUR 40 M.C.
 - 786 M.C./40 = 20 CASES

CALCUL POURCENTAGE D'OCCUPATION AU SOL (POS)

ARTICLE 399 DU R.V.Q. 1400
LA SURFACE DU LOT OCCUPÉE PAR UNE MESURE D'ATTÉNUATION D'UNE CONTRAINTE ANTHROPIQUE (...) UNE BANDE DE PROTECTION RIVERAINE (...) NE SONT PAS CONSIDÉRÉS DANS LA SURFACE TOTALE DU LOT AUX FINS DU CALCUL DU POS.

ARE TOTALE DU LOT: 9 382,88 M.C.
ARE BANDE DE PROTECTION RIVERAINE: 458,88 M.C.
ARE DU LOT (EXCLUANT LA BANDE DE PROTECTION RIVERAINE): 8 923,99 M.C.
ARE DE BÂTIMENT PROJETÉ: 1292,3 M.C.
POS = 14,39% (1292,3 M.C. / 8923,99 M.C.) = 14,39%

CPE PASSE-PARTOUT

NOUVELLE CONSTRUCTION
2022-134
RUE PIERRE-ARDOUIN, QUÉBEC, QUÉBEC, LOT #B 828 277

CLIENT
CPE PASSE-PARTOUT
MME MARIE-JOSÉE TREMBLAY
1038 948-0088
COUVREIL, MITREMILAY
BOPASSPARTOUT.COM
5080, 4E AVENUE O
QUÉBEC, QC
G1H 0X2

ARCHITECTURE
AGENCE SPATIALE
174 RUE SAINT-JEAN
QUÉBEC, QC, Q1R 1P9
418-439-6860
INFO@AGENCESPATIALE.CA

INGÉNIEUR
STRUCTURE / CIVIL
EMO STRUCTURE, ING.
SIMON CLÉMENT, ING.
RIS, SOLS, LÉVÉNEMENTS,
BUREAU 408
QUÉBEC, QUÉBEC Q2J 0C1
418-871-8103 #2554

MÉCANIQUE / ÉLECTRIQUE
ARCHITECTE
JONATHAN VERREAU
707 LES CHAMBRÉES #100
QUÉBEC, QUÉBEC Q2J 1C3
418-854-9408

IMPLANTATION

ÉCHELLE: 1:150



Agence Spatiale

NE PAS UTILISER POUR CONSTRUCTION

DROITS D'AUTEUR
CES DESIGNS SONT LA PROPRIÉTÉ DE CEUX QUI LES ONT PRÉPARÉS ET NE DOIVENT PAS ÊTRE UTILISÉS CONTRE LEURS INTÉRÊTS.

RÉVISIONS

NO	DESCRIPTION	DATE
01	INTÉGRATION DES ARTS	2024-10-31
02	24 POUR APPEL D'OFFRES	2024-10-03
03	23 POUR APPEL D'OFFRES - 75%	2024-08-29
04	22 POUR INFORMATION	2024-08-22
05	21 DROIT 2 MRS	2024-04-12
06	20 POUR INFORMATION	2024-03-08
07	19 POUR COORDINATION	2024-02-27

SEAU

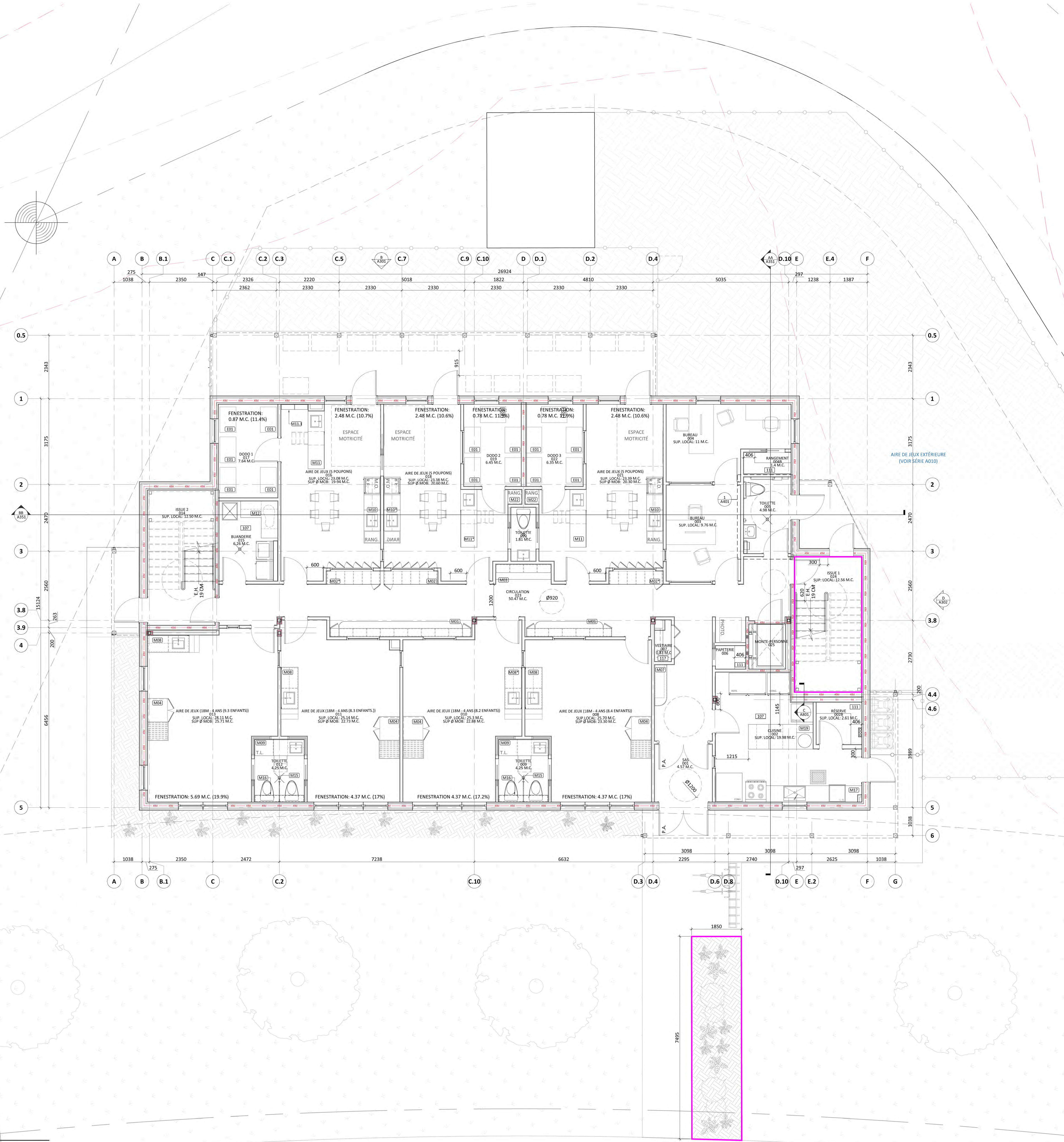
Étape
POUR APPEL D'OFFRES

TITRE
IMPLANTATION

DESIGNÉ PAR: S. ARGUIN, M. L. DENIS & G. GONDIN
EXAMINÉ PAR: M. CHARBONNEAU
DWS: 2234 - AGO

A010

Annexe 3 Plan niveau 1



LEGENDE GRAPHIQUE (RÉSUMÉ)

SYMBOLE	DESCRIPTION
(N°)	NUMÉRO D'IDENTIFICATION D'UNE PORTE OU D'UNE FENÊTRE. VOIR SÉRIE A700.
(N°)	NUMÉRO D'IDENTIFICATION D'UN FINI. VOIR LISTE DES FINIS SUR SÉRIE A000.
(N°)	NOTES AU PLAN
(N°)	NUMÉRO D'IDENTIFICATION D'UN MOBILIER INTÉGRÉ. VOIR LISTE SUR SÉRIE A000 ET A100.
(N°)	NUMÉRO D'IDENTIFICATION D'UN ÉQUIPEMENT OU FOURNITURE. VOIR LISTE SUR SÉRIE A000.
(N°)	IDENTIFICATION DE TYPE DE MUR, PLANCHER, TOITURE, SE RÉFÉRER À A500.
(N°)	IDENTIFICATION DE TYPE DE CLOISON, SE RÉFÉRER À A100.

- ### NOTES GÉNÉRALES
- LES ÉLÉMENTS GRAPHIQUES, LISTE D'ÉQUIPEMENTS, DE MOBILIERS INTÉGRÉS ET DE MATÉRIELUX DE FINITION SE RÉFÈRENT À LA SÉRIE A000.
 - AUCUNE MESURE NE PEUT ÊTRE PRISE DIRECTEMENT AU PLAN, AVEC LES ARCHITECTES DE TOUTE INFORMATION MANQUANTE.
 - SANS INDICATIONS CONTRAIRES, TOUTES LES CLOISONS INTÉRIEURES SONT DE TYPE A1.
 - FURNIR ET INSTALLER DES FONDOS DE FINITION EN CONTREPLAQUE 15 mm POUR L'INSTALLATION DES ACCESSOIRES, DALLES DE TOILETTE, MOBILIERS INTÉGRÉS (VOIR SÉRIE A100), AMÉNAGEMENT DIVERS, ÉQUIPEMENTS DIVERS, FERRURES D'OUVERTURES, PAINTE, ÉQUIPEMENTS DE MÉCANIQUE ÉLECTRIQUE, ETC. COORDONNER LES BESOINS EXACTS AVEC LES AUTRES ENTREPRENEURS. PRÉVOIR AUCUN DES FONDOS DE FINITION REQUIS POUR LES ÉLÉMENTS RELEVANT DU CLIENT.
 - L'ENTREPRENEUR DOIT ASSURER LA COORDINATION DES TRAVAUX ENTRE LES DIFFÉRENTS CORPS DE MÉTIERS. AVISER LES PROFESSIONNELS DE TOUTE NON-CONCORDANCE.
 - ASSURER UN DÉGAGEMENT ENTRE TOUT MOBILIER INTÉGRÉ ET LES APPARELS DE CHAUFFAGE.
 - SE RÉFÉRER AU PLAN DE L'ARCHITECTE POUR LA LOCALISATION EXACTE DES APPARELS DE PLUMBAGE ET D'ÉCLAIRAGE IDENTIFIÉS. POUR CEUX NON IDENTIFIÉS, LA CHARGE DE L'ARCHITECTE, VOIR MÉCANIQUE ET ÉLECTRICITÉ, UNE RÉVISION SUR PLACE AVEC LE CLIENT D'ORA ÊTRE FAIT AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX.
 - TOUTS LES ÉLÉMENTS STRUCTURAUX DESIGNÉS EN TÊTE DE CHARGE ET TOUTS LES ÉLÉMENTS EN STRUCTURE SUR LA CHARPENTE DE L'ARCHITECTE, VOIR MÉCANIQUE ET ÉLECTRICITÉ, SONT À SUIVRE PAR UN INGENIEUR EN STRUCTURE. CELUI CI DEVRA ÊTRE TRANSMIS À L'ARCHITECTE AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX.
 - SANS INDICATIONS CONTRAIRES, LES CLOISONS INTÉRIEURES SONT COTÉES À PARTIR DU CENTRE DU MONTANT DE BOIS.

- ### NOTES SPÉCIFIQUES
- LES NOTES S'APPLIQUENT AUX FEUILLES DES SÉRIES A100, A150 ET A200.
- POTEAU STRUCTUREL DE LA MARQUEUSE EN BOIS MASSIF RECOUVERT D'ACIER. VOIR ING.
 - DRAIN DE TOITURE RACCORDÉ À UNE DESCENTE PLUVIALE CALORIFUGÉE (VOIR ING. MEC.).
 - AVALOIR DE TOITURE D'URGENCE (PROF-PLEN) RACCORDÉ À UNE DESCENTE PLUVIALE CALORIFUGÉE (VOIR ING. MEC.).
 - ESCALIER, MAIN-COURANTE ET GARDE-CORPS CONFORME AUX NORMES DU C.C.C. EN VIGUEUR.
 - ÉQUIPEMENT MÉCANIQUE AU TOIT (VOIR ING.).
 - GARDE-ROBE COUVERTE (VOIR DÉTAIL MANU D'UN CÂBLE CHAUFFANT ET CÔNE PROTECTOR PLUVIALE INDÉPENDANTE).
 - LOCAUX VERROUILLÉS POUR PRODUITS D'ENTRETIEN.
 - PRÉVOIR PANNÉAU D'ISOLANT DE PENTE TYPE "ZIGZAG" POUR RÉGULER LE LAU DES VUES ÉGOUTTOIRS.
 - ÉCRAN ARCHITECTURAL HAUTEUR TOTALE DE 2430mm (96") MUR ÉCRAN = 1310mm (51") DÉGAGEMENT BAS DE L'ÉCRAN = 305mm (12") MODÈLE À RÈGLES DÉPOSÉES AU TOIT AVEC TAPIS DE CAOUTCHOUC ET MEMBRANE SACRIFIÉE.
 - TRAPPAUX À GRAISSE. VOIR INGÉNIEUR.
 - SISTÈME DE TABLETTES EN MÉLAMINE BLANCHE SUR CREMAILLÈRES BLANCHES. PRÉVOIR FOND DE CLOUAGE. SE RÉFÉRER À LA SÉRIE 150 POUR LES LONGUEURS. PRÉVOIR DES TABLETTES PLIÈRES HAUTEUR DE LA PIÈCE AVEC UN ESPACEMENT DE 47.400mm ENTRE CHAQUE.
 - DESCENTE PLUVIALE DES DALOTS DES MARCHES.
 - TOILE SOLAIRE, MANUELLE ET OPAQUE. COULEUR BLANC. PRÉVOIR FOND DE CLOUAGE. PRÉVOIR UNE OUVREUSE EN PARTIE BASSE DE LA CLOISON POUR L'INSTALLATION DU MOBILIER. COORDONNER LA DIMENSION AVEC L'ÉBÉNISTE. VOIR SÉRIE A500.
 - FURNIR ET INSTALLER UN ROTIN EN CONTREPLAQUE 15mm FINI, TEL QUE LE MUR ADJACENT POUR DIMENSIONNER LES CONDUITS.
 - DALLE DE PROPHÉTIE EN BÉTON. VOIR ING. STR.
 - FURNIR ET INSTALLER UNE TABLETTES GRILLAGÉE AVEC TRINGLE DE GARDE-ROBE. VOIR DÉTAIL.

CPE PASSE-PARTOUT
NOUVELLE CONSTRUCTION
2022-134
RUE PIERRE-ARDOUIN, QUÉBEC, QUÉBEC, LOT #10 528 277

CLIENT
CPE PASSE-PARTOUT
MME MARIE-JOSÉE TREMBLAY
1501, RUE DES OMBRES
CÔTÉ EST, MONTREAL
BOPASSEPARTOUT.COM
QUÉBEC, QUÉBEC Q1J 1C1
418-871-8234

ARCHITECTURE
AGENCE SPATIALE
774 RUE SAINT-JEAN,
QUÉBEC, QUÉBEC Q1R 1P9
418-376-8560
INFO@AGENCEPATIALE.CA

INGÉNIEUR
STRUCTURE / CIVIL
EMIS STRUCTURE
SIMON CLÉMENT, ING.
815, RUE LESOURDANEUF,
BUREAU 100
QUÉBEC, QUÉBEC Q2J 1C1
418-871-8234

MÉCANIQUE / ÉLECTRIQUE
JONATHAN VERREAULT
707, RUE LAPOINTE #100,
QUÉBEC, QUÉBEC Q2J 1C3
418-871-8234

NE PAS UTILISER POUR CONSTRUCTION

LES DROITS D'AUTEUR
Ces dessins sont la propriété de ceux qui les ont créés et ne doivent pas être utilisés contre leurs intérêts.

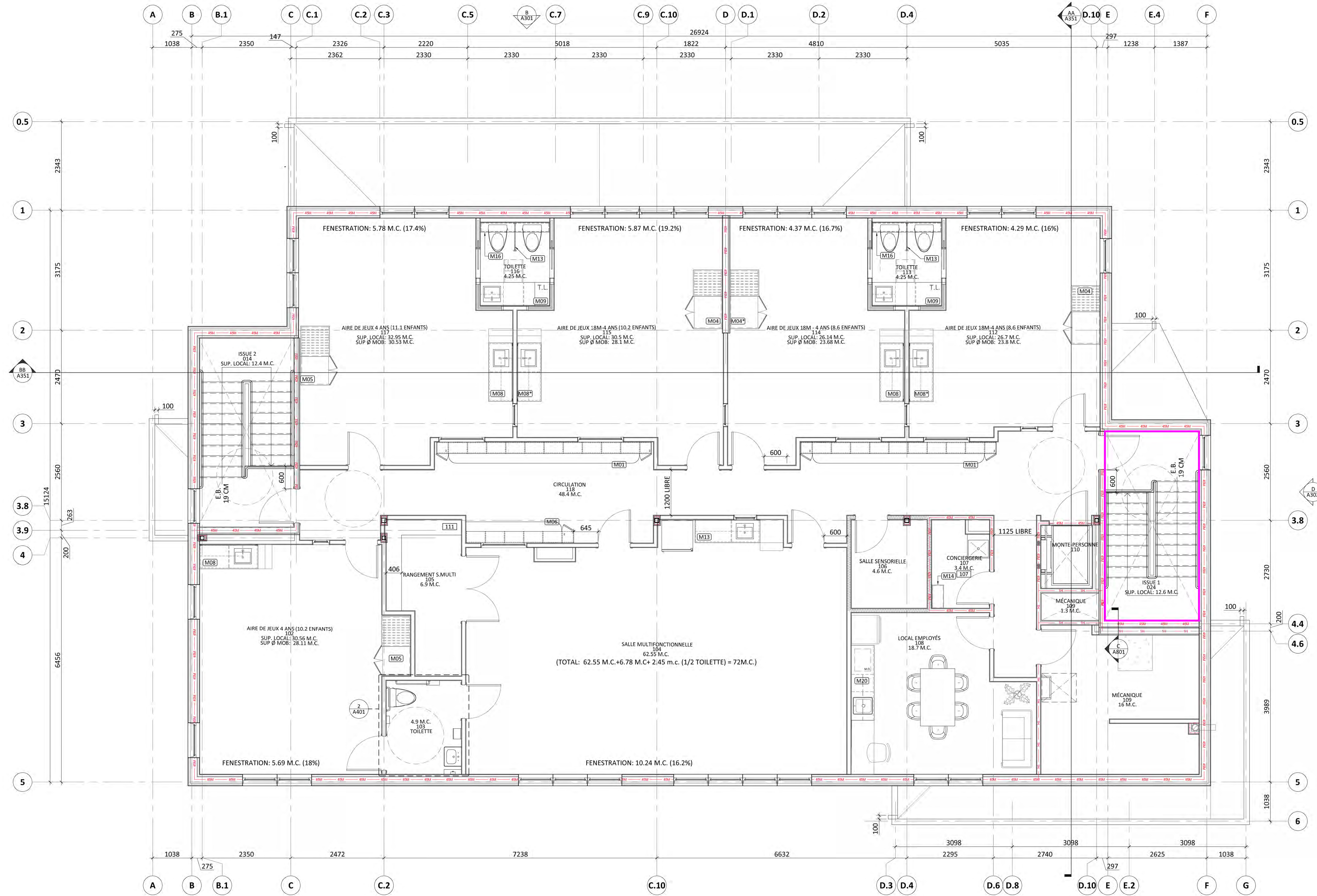
REVISIONS

NO	DESCRIPTION	DATE
20	INFORMATION DES ARTS	2024-10-31
21	POUR APPEL D'OFFRES	2024-10-03
22	POUR APPEL D'OFFRES - 75%	2024-08-20
23	POUR INFORMATION	2024-08-22
24	CI DÉCOUPE 2 MFS	2024-08-12
25	POUR INFORMATION	2024-03-08
19	POUR COORDINATION	2024-02-27

SCIAU

ÉTAPE
POUR APPEL D'OFFRES
TITRE
NIVEAU 1 - AMÉNAGEMENT
DESIGNÉ PAR : SARGENT, M., LÉVESQUE, G. & G. GONDY
EXAMINÉ PAR : M. CHARBONNEAU
DWG : 22134 - A100_M1T

Annexe 3 Plan niveau 2



SYMBOLE	DESCRIPTION
(N100)	NUMÉRO D'IDENTIFICATION D'UNE PORTE OU D'UNE FENÊTRE. VOIR SÉRIE A100.
(N101)	NUMÉRO D'IDENTIFICATION D'UN FINI. VOIR LISTE DES FINIS SUR SÉRIE A100.
(N102)	NOTES AU PLAN
(N103)	NUMÉRO D'IDENTIFICATION D'UN MOBILIER INTÉGRÉ. VOIR LISTE SUR SÉRIE A100 ET A101.
(N104)	NUMÉRO D'IDENTIFICATION D'UN ÉQUIPEMENT OU FOURNITURE. VOIR LISTE SUR SÉRIE A100.
(N105)	IDENTIFICATION DE TYPE DE MUR, PLANCHER, TOUTURE, SE RÉFÉRER À A100.
(N106)	IDENTIFICATION DE TYPE DE CLOISON, SE RÉFÉRER À A100.

NOTES GÉNÉRALES

- LES LÉGENDES GRAPHIQUES, LISTE D'ÉQUIPEMENTS, DE MOBILIERS INTÉGRÉS ET DE MATÉRIEL DE FINITION SE RÉFÈRENT À LA SÉRIE A100.
- AUCUNE MESURE NE PEUT ÊTRE PRISE DIRECTEMENT AU PLAN, AVEC LES ARCHITECTES DE TOUTE INFORMATION MANQUANTE.
- SANS INDICATIONS CONTRAIRES, TOUTES LES CLOISONS INTÉRIEURES SONT DE TYPE A1.
- FURNIR ET INSTALLER DES FONDOS DE FIXATION EN CONTRAPLACAGE 15 mm POUR L'INSTALLATION DES ACCESSOIRES (SALLES DE TOILETTES, MOBILIER INTÉGRÉ, VOIR SÉRIE A100), AMÉLIORER DIVERS ÉQUIPEMENTS DIVERS, PERMETTANT D'OUVERTURES, PANTHES, ÉQUIPEMENTS DE MÉCANIQUE ÉLECTRIQUE, ETC. COORDONNER LES BESOINS EXACTS AVEC LES AUTRES ENTREPRENEURS. PRÉVOIR AUCUN FONDOS DE FIXATION NECESSAIRES POUR LES ÉLÉMENTS RELEVANT DU CLIENT.
- L'ENTREPRENEUR DOIT ASSURER LA COORDINATION DES TRAVAUX ENTRE LES DIFFÉRENTS CORPS DE MÉTIERS. AVISER LES PROFESSIONNELS DE TOUTE NON-CONCORDANCE.
- ASSURER UN DÉGAGEMENT ENTRE TOUT MOBILIER INTÉGRÉ ET LES APPARELS DE CHAUFFAGE.
- SE RÉFÉRER AU PLAN DE L'ARCHITECTE POUR LA LOCALISATION EXACTE DES APPARELS DE PLUMBING ET D'ÉCLAIRAGE IDENTIFIÉS. POUR CEUX NON IDENTIFIÉS AU PLAN DE L'ARCHITECTE, VOIR MÉCANIQUE ET ÉLECTRICITÉ. UNE RÉVISION SUR PLACE AVEC LE CLIENT DEVRA ÊTRE FAIT AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX.
- TOUTS LES ÉLÉMENTS STRUCTURAUX DEVRAIENT ÊTRE PRÉCISÉS ET VALIDÉS PAR UN INGÉNIEUR EN STRUCTURE. SI LA CHARGE DE L'ENTREPRENEUR DE FOURNIR DES PLANS SIGNÉS ET DATES PAR UN INGÉNIEUR EN STRUCTURE, CELUX CI DEVRAIENT ÊTRE TRANSMIS À L'ARCHITECTE AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX.
- SANS INDICATIONS CONTRAIRES, LES CLOISONS INTÉRIEURES SONT COTÉES À PARTIR DU CENTRE DU MONTANT DE BOIS.

NOTES SPÉCIFIQUES

- CES NOTES S'APPLIQUENT AUX FEUILLES DES SÉRIES A100, A101 ET A102.
- POTEAU STRUCTURAL DE LA MARQUE EN BOIS MASSIF RECOUVERT D'ACIER. VOIR ING.
 - DRAIN DE TOITURE RACCORDÉ À UNE DESCENTE PLUVIALE CALORIFUGÉE (VOIR ING. MEC.).
 - AVALOR DE TOITURE D'URGENCE (PRO-PLÉN) RACCORDÉ À UNE DESCENTE PLUVIALE CALORIFUGÉE (VOIR ING. MEC.).
 - ESCALIER, MAIN-COURANTE ET GARDE-CORPS CONFORME AUX NORMES DU C.C.C. EN VIGUEUR.
 - ÉQUIPEMENT MÉCANIQUE AU TOIT (VOIR ING.).
 - GARDOUILLE COUVERTE (VOIR DÉTAIL MULTI D'UN CÂBLE CIMENTANT ET CÔNE PROTECTOR PLUVIALE INDÉPENDANTE).
 - LOCAUX VENTRILÉS POUR PRODUITS D'ENTRETIEN.
 - PRÉVOIR PANNÉAU D'ISOLANT DE PENTE TYPE "ZIGZAG" POUR RÉGULER LE LAU. VOIR LES ÉGOUTTOIRS.
 - ÉCRAN ARCHITECTURAL HAUTEUR TOTALE DE 2430mm (8'0") MUR ÉCRAN = 2310mm (8'1") DÉGAGEMENT BAS DE L'ÉCRAN = 305mm (12") MODÈLE À VITES DÉPOSÉES AU TOIT AVEC TAPIS DE CAOUTCHOUC ET MEMBRANE SACRIFIÉE.
 - TRAPPAIS À GRASSE. VOIR INGÉNIEUR.
 - SYSTÈME DE TABLETTES EN MÉLAMINE BLANCHE SUR DES MAILLES BLANCHES. PRÉVOIR FOND DE CLOUAGE. SE RÉFÉRER À LA SÉRIE 150 POUR LES LONGUEURS. PRÉVOIR DES TABLETTES PLIÈRES HAUTEUR DE LA PIÈCE AVEC UN ESPACEMENT DE 4" ADOUR ENTRE CHAQUE.
 - DESCENTE PLUVIALE DES DALOTS DES MARCHES.
 - TOILE SOLAIRE, MANUVELLE ET OPAQUE. COULEUR BLANC. PRÉVOIR FOND DE CLOUAGE. PRÉVOIR UNE OUVERTURE EN PARTIE BASSE DE LA CLOISON POUR L'INSTALLATION DU MANIVÈRE. COORDONNER LA DIMENSION AVEC L'ÉLÉMENT, VOIR SÉRIE A100.
 - FURNIR ET INSTALLER UN ROTIER EN CONTRAPLACAGE 15mm FINI, TEL QUE LE MUR ADJACENT POUR DIMENSIONNER LES CONDUITS.
 - DALE DE PROPRIÉTÉ EN BÉTON. VOIR ING. STR.
 - FURNIR ET INSTALLER UNE TABLETTE GRILLAGÉE AVEC TRINGLE DE GARDE-ROBE. VOIR DEC.

CPE PASSE-PARTOUT
NOUVELLE CONSTRUCTION

2022-134
RUE PIERRE-ARDOUIN, QUÉBEC, QUÉBEC, LOT #10 526 377

CLIENT
CPE PASSE-PARTOUT
MME MARIE JOSÉE TREMBLAY
1151 BUE GIBBS
COURVILLE, MONTREMY
BOPASSEPARTOUT.COM
5081, 4E AVENUE O.
QUÉBEC, QC
G1H 6X2

ARCHITECTURE
AGENCE SPATIALE
174 RUE SAINT-JEAN,
QUÉBEC, QC, G1R 1P9
514-376-6860
INFO@AGENCEPATIALE.CA

INGÉNIEUR
STRUCTURE / CIVIL
EMBS STRUCTURE
SIMON CLÉMENT, ING.
815, BOUL. LESBOURQUEUIL,
BUREAU 109
QUÉBEC, QUÉBEC G2J 0C1
514-871-8033 82314

MÉCANIQUE / ÉLECTRIQUE
AMPOUR
JONATHAN VERRELLAT
207 RUE LAPOINTE #100,
QUÉBEC, QUÉBEC G2J 5C3
514-854-9048

**NE PAS UTILISER
POUR CONSTRUCTION**

DRÔITS D'AUTEUR
CES DESSINS SONT LA PROPRIÉTÉ DE CEUX QUI LES ONT PRÉPARÉS ET NE DOIVENT PAS ÊTRE UTILISÉS CONTRE LEURS INTÉRÊTS.

REVISIONS	
20	INFORMATION DES ARTS 2024-10-31
24	POUR APPEL D'OFFRES 2024-10-03
23	POUR APPEL D'OFFRES - 75% 2024-08-29
22	POUR INFORMATION 2024-08-22
21	DEBUT 2 MFS 2024-08-12
20	POUR INFORMATION 2024-03-08
19	POUR COORDINATION 2024-02-27

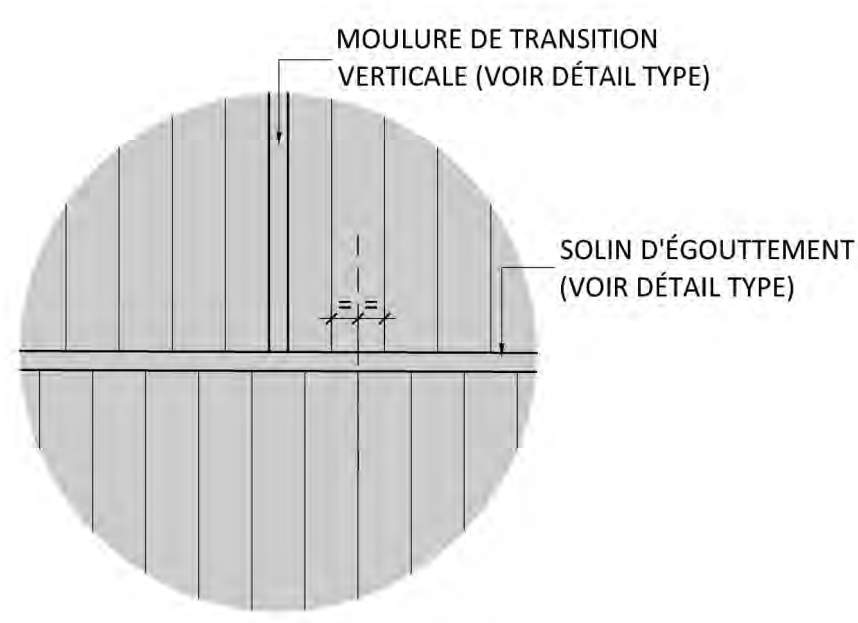
SCIAU

ÉTAPE
POUR APPEL D'OFFRES

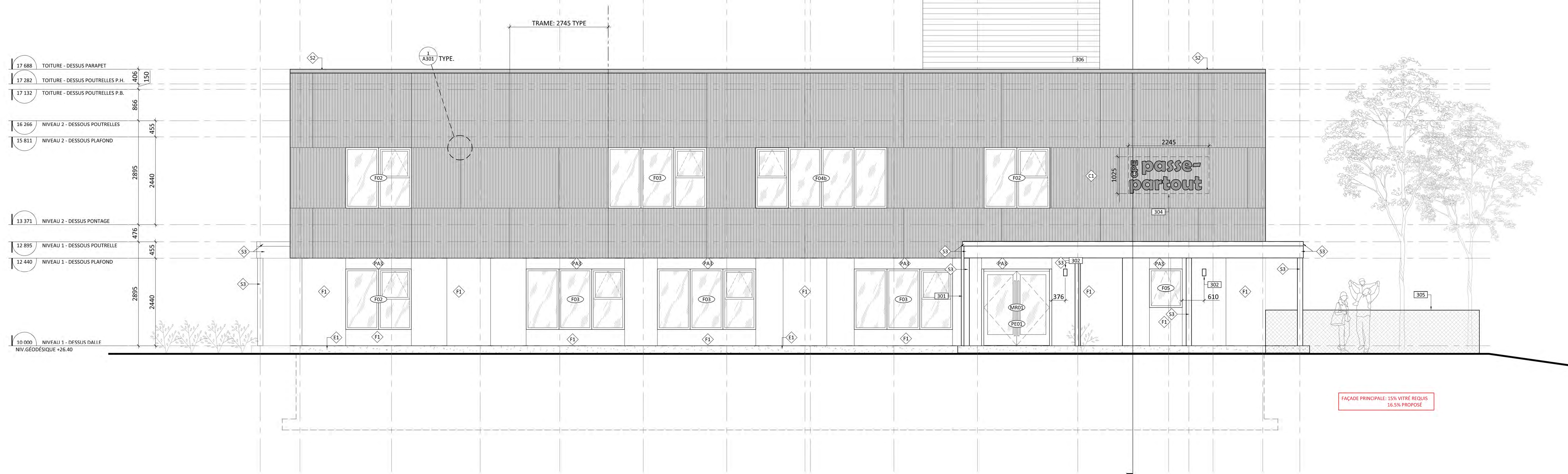
TITRE
NIVEAU 2 -
AMÉNAGEMENT

DESSINÉ PAR : SARGENT M., M.L. DENIS & G. GONON
EXAMINÉ PAR : M. CHARBONNEAU
DWS : 22134 - A100_M2T

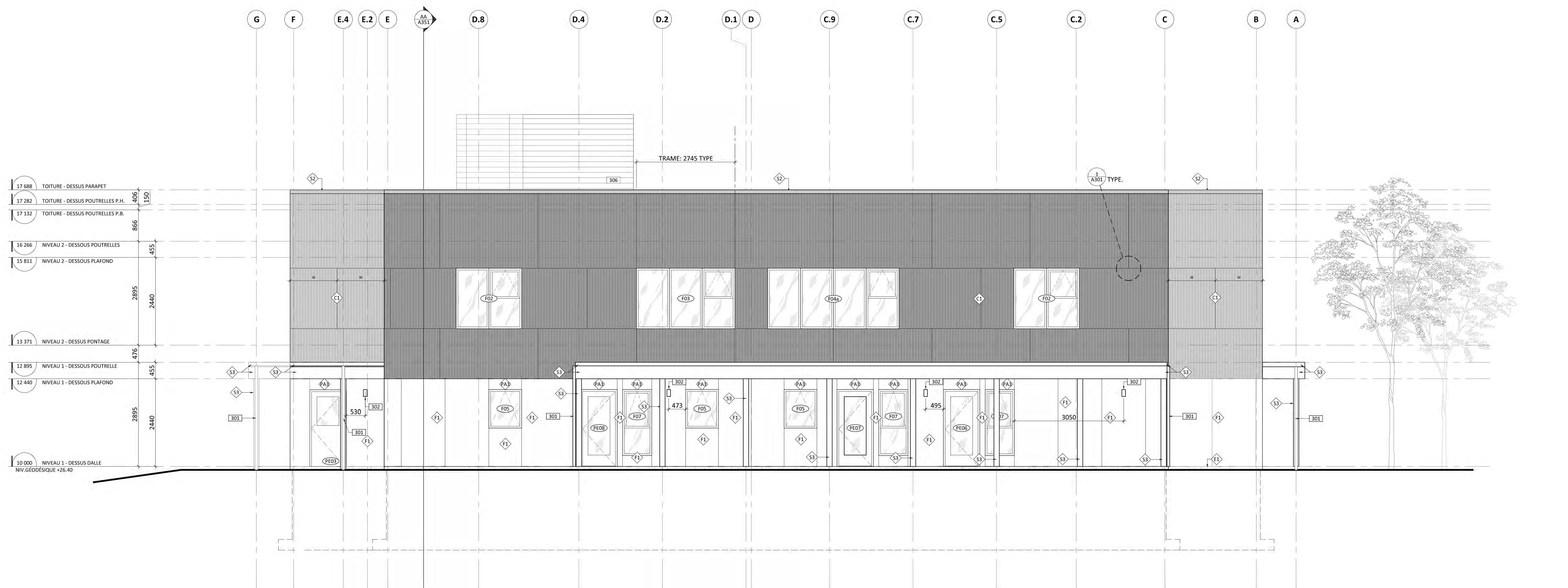
Annexe 4 Élévations



1 A301 SCHEMA DE POSE REVÊTEMENT EXTÉRIEUR CORRUGUÉ
ÉCHELLE: 1:10



A A101 ÉLÉVATION AVANT
ÉCHELLE: 1:50



B A101 ÉLÉVATION ARRIÈRE
ÉCHELLE: 1:50

CODE	DESCRIPTION	MODÈLE	Fournisseur
A2	RÉFÉRENCE ACIER VERT	PACHIQUE TURQUOISE WXL 56556	VOIVEST OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ
A3	RÉFÉRENCE ACIER BEIGE	GRIS PIERRE 56071	VOIVEST OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ
A13	RÉFÉRENCE ALUMINIUM BEIGE	COULEUR RAL 7044	DU ÉQUIVALENT APPROUVÉ
C1	REVÊTEMENT MURAL PROFIL D'ACIER ONDULÉ VERT	CORRUGUÉ 7/8", COULEUR TELLE QUE A2	VOIVEST OU AGWAY OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ
E1	ENDUIT ACRYLIQUE	TEXTURE MONACO, COULEUR GRIS 1440-3C	ADEX OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ
F1	BARDAGE VERTICAL EN PANNELAU DE FIBROCIMENT BEIGE	HARDE PANEL 1220 MM X 2440 MM COULEUR COBBLE STONE, FIN LISSÉ	JAMES HARDE OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ
PA3	PANNEAUX ARCHITECTURAUX EN ACIER BEIGE	UNICOMONIQUE 205, COULEUR TELLE QUE A3	UNICO OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ
S2	PHIAGE/SOLIN BEIGE	ACIER PRÉPENT, CAL. POUR NE PAS VOLER, COULEUR TELLE QUE A3	-
T1	MEMBRANE DE FINITION DE TOITURE	MEMBRANE GRANULÉE, COULEUR GRIS PÂLE	-

LÉGENDE GRAPHIQUE (RÉSUMÉ)

SYMBÔLE	DESCRIPTION
(A301)	NUMÉRO D'IDENTIFICATION D'UNE PORTE OU D'UNE FENÊTRE, VOIR SÉRIE A700.
(A302)	NUMÉRO D'IDENTIFICATION D'UN FINI, VOIR LISTE DES FINIS SUR SÉRIE A300.
(A303)	NOTES AU PLAN
(A304)	NUMÉRO D'IDENTIFICATION D'UN MOBILIER INTÉRIEUR, VOIR LISTE SUR SÉRIE A300 ET A350.
(A305)	NUMÉRO D'IDENTIFICATION D'UN ÉQUIPEMENT OU FOURNITURE, VOIR LISTE SUR SÉRIE A300.

NOTES GÉNÉRALES

- NG.1. LES LÉGENDES GRAPHIQUES ET LISTE DE MATÉRIEL DE FINITION SE RETROUVENT TOUTES SUR LA SÉRIE A300.
- NG.2. AUCUNE MESURE NE PEUT ÊTRE PRISE DIRECTEMENT AU PLAN, AVECER L'ARCHITECTE DE TOUTE INFORMATION MANQUANTE.
- NG.3. TOUTS LES FINIS SONT AU CHOIX DES CLIENTS ET/OU DE L'ARCHITECTE.
- NG.4. LES REVÊTEMENTS DOIVENT ÊTRE CHOISIS, DE NIVEAU, D'ÉPAISSEUR ET DE TEXTURE (ÉGALE).
- NG.5. L'ENTREPRENEUR DOIT FOURNIR DES ÉCHANTILLONS SUR DEMANDE DU CLIENT ET/OU DE L'ARCHITECTE.
- NG.6. PRÉVOIR LA PRÉPARATION DES SURFACES NECESSAIRES À CHAQUE FINI DU REVÊTEMENT, SE RÉFÉRER AUX NORMES DES FABRICANTS.
- NG.7. L'ENTREPRENEUR DOIT INSTALLER DES MOULURES DE FINITION ENTRE CHAQUE REVÊTEMENT OU AUX INTÉRIEURS, NE PAS SE LIMITER AUX ÉLÉMENTS ILLUSTRÉS AUX PLANS, À COORDONNER SUR PLACE, SE RÉFÉRER AUX MÉTHODES D'INSTALLATION DU FABRICANT.
- NG.8. TOUTS LES ÉQUIPEMENTS APPARENTS, TRIS QUE LES GRILLES DE VENTILATION, DEVONT ÊTRE DE LA MÊME COULEUR QUE LA SURFACE ADJACENTE, À COORDONNER AVEC LES DOCUMENTS DES INGÉNIEURS.
- NG.9. COORDONNER LA POSITION ET LA DIMENSION DES ÉQUIPEMENTS EN FAÇADE ET AU TOIT, AVECER LES PROFESSIONNELS DE TOUTE NON-COORDONANCE OU CONFLIT.

NOTES SPÉCIFIQUES

- CES NOTES S'APPLIQUENT AUX FEUILLES DES SÉRIES A300 ET A350.
- 301. DESCENTE PLUVIALE RELIÉE AU SYSTÈME D'ÉVACUATION DES EAUX PLUVIALES (VOIR ING. MEC.) EN ACIER PRÉPENT COULEUR TELLE QUE A3.
 - 302. LUMINAIRE MURAL, FINI ANODOSE, VOIR DOCUMENTS DE L'INGÉNIEUR POUR MODÈLE, ALIGNER AVEC LE HAUT DES OUVERTURES, CENTRES ET LUMINAIRE SUR LE PANNELAU DE REVÊTEMENT F1.
 - 303. N.A.
 - 304. ENGÈNE SUR LE BÂTIMENT, PRÉVOIR FIXATION SUR L'ACIER CORRUGUÉ.
 - 305. CLÔTURE À MAILLES EN ACIER GALVANISÉ (VOIR ING. CIVIL).
 - 306. (ÇAN VIGUEL ARCHITECTURAL EN ACIER PRÉPENT VERT TEL QUE A2, ORAQUE À 50%, (VOIR ING. MEC.).

CPE PASSE-PARTOUT
NOUVELLE CONSTRUCTION
2022-134
RUE PIERRE-ARDOUIN, QUÉBEC, QUÉBEC, LOT #10 526 277

ARCHITECTURE
AGENCE SPATIALE
774 RUE SAINT-JEAN,
QUÉBEC, QC, G1R 1P9
514-776-8960
INFO@AGENCEPATIALE.CA

INGÉNIEUR
STRUCTURE / CIVIL
EMIS STRUCTURE
BIMBACH VERREALT
815, BOUL. LEBOURGNEUF,
BUREAU 409
QUÉBEC, QUÉBEC Q2J 0Z1
514-871-8533 #2314

MÉCANIQUE / ÉLECTRIQUE
INGÉNIEUR
JONATHAN VERREALT
207, RUE LEBOURGNEUF #100,
QUÉBEC, QUÉBEC Q2J 5C3
514-854-9408

**NE PAS UTILISER
POUR CONSTRUCTION**

DRÔITS D'AUTEUR
CES DESSINS SONT LA PROPRIÉTÉ DE CEUX QUI LES ONT PRÉPARÉS ET NE DOIVENT PAS ÊTRE UTILISÉS CONTRE LEURS INTÉRÊTS.

REVISIONS	DATE
20 INTÉGRATION DES ARTS	2024-10-31
24 POUR APPEL D'OFFRES	2024-10-03
23 POUR APPEL D'OFFRES - 75%	2024-08-29
22 POUR INFORMATION	2024-08-22
21 DÉPÔT 2 MFS	2024-08-12
20 POUR INFORMATION	2024-03-08
19 POUR COORDINATION	2024-02-27

SCÉAU

ÉTAPE
POUR APPEL D'OFFRES
TITRE
ÉLÉVATIONS

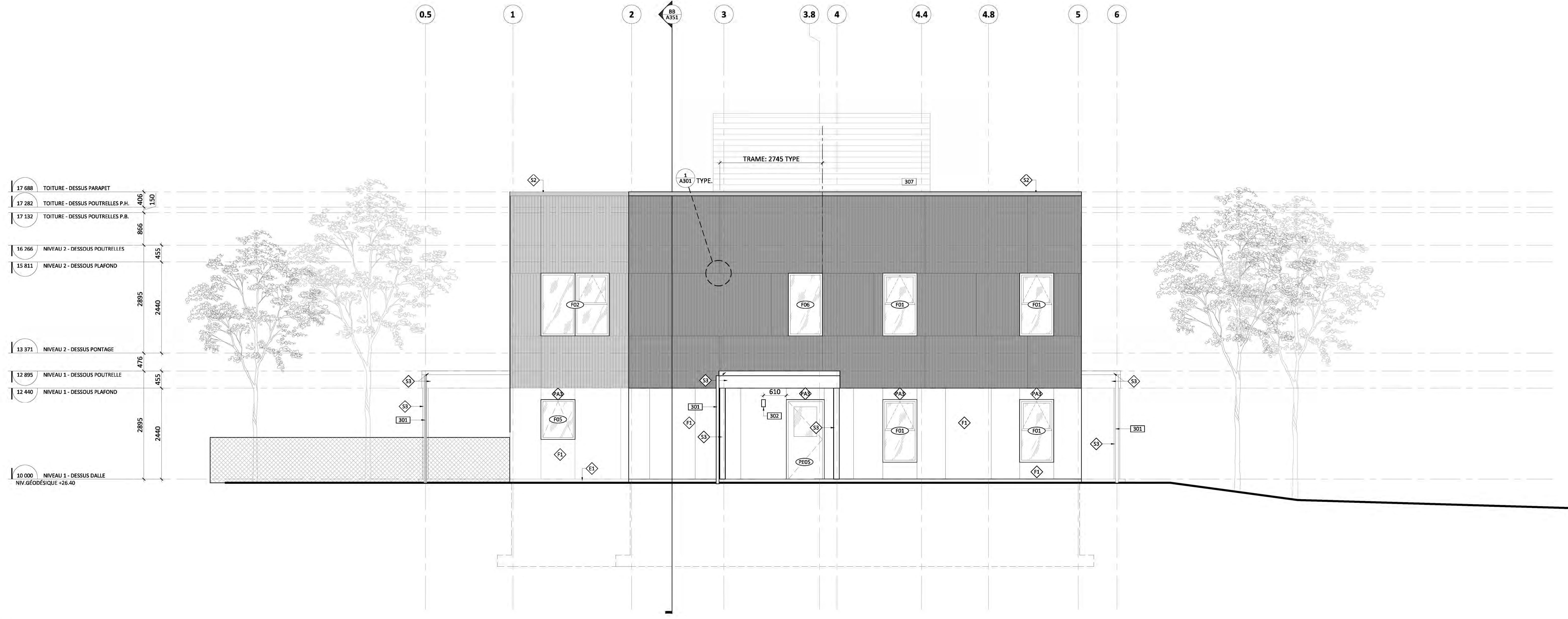
DESSINÉ PAR : SARGUN M. M. DENIS & G. GOOBY
EXAMINÉ PAR : M. CHARBONNEAU
DWG : 2214 - A300.MET

Spatiale

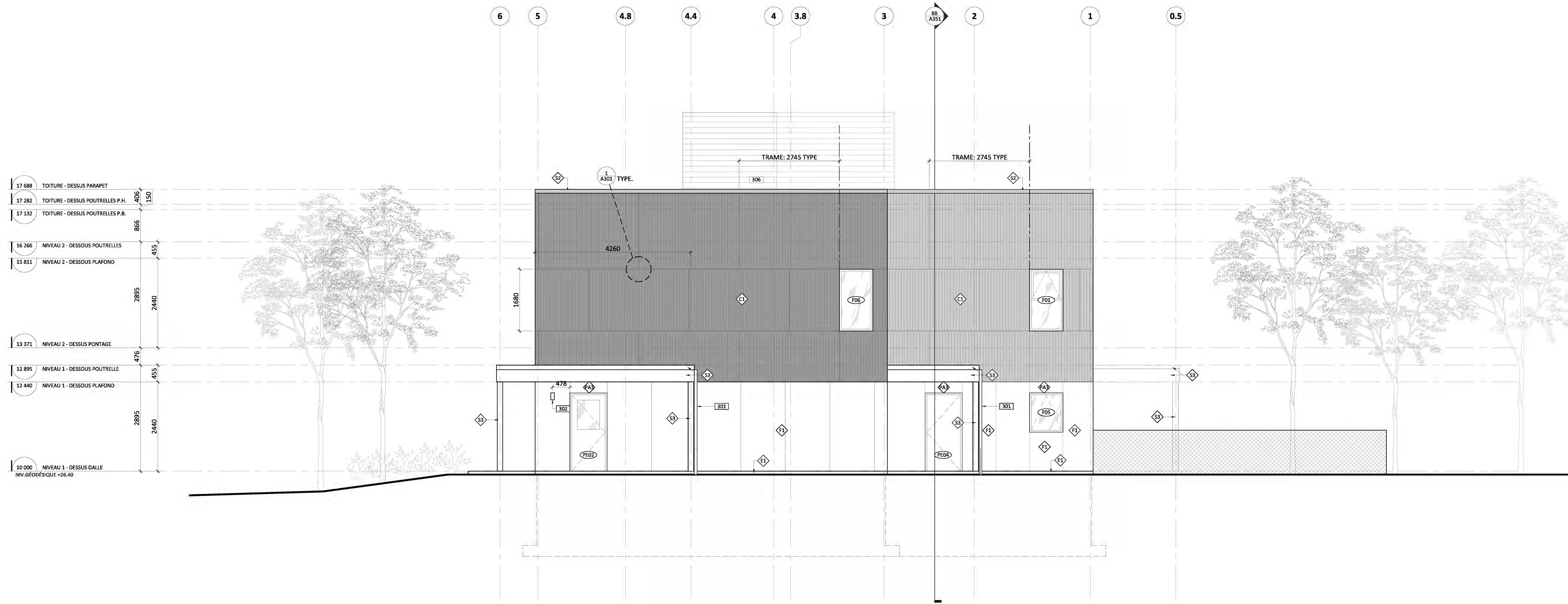
Agence

A301

Annexe 4 Élévations



C ÉLÉVATION GAUCHE
ÉCHELLE: 1:50



D ÉLÉVATION DROITE
ÉCHELLE: 1:50

CODE	DESCRIPTION	MODÈLE	FOURNISSEUR
A2	RÉFÉRENCE ACIER VERT	PACIFIQUE TURQUOISE WOL 56156	VICWEST OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ
A3	RÉFÉRENCE ACIER BEIGE	GRIS PIERRE 56071	VICWEST OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ
AL3	RÉFÉRENCE ALUMINIUM BEIGE	COULEUR RAL 7044	OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ
C1	REVÊTEMENT MURAL PROFIL D'ACIER ONDULÉ VERT	CORRUGUÉ 7/8", COULEUR TELLE QUE A2	VICWEST OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ
E1	ENDUIT ACRYLIQUE	TEXTURE MONACO, COULEUR GRIS 1440-3C	ADEX OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ
F1	BARDAVE VERTICAL EN PANNEAU DE FIBROCIMENT BEIGE	HARDE PANE, 1220 MM X 2440 MM COULEUR COBLE STONE, FINI LISC	JAMES HARDE OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ
PAS	PANNEAUX ARCHITECTURAUX EN ACIER BEIGE	UNICOCHRONIQUE 200, COULEUR TELLE QUE A3	UNICO OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ
S2	PLAQUE/POLYIN VERT	ACIER PRÉPINT, CAL. POUR NE PAS VOILER, COULEUR TELLE QUE A2	-
S3	PLAQUE/POLYIN BEIGE	ACIER PRÉPINT, CAL. POUR NE PAS VOILER, COULEUR TELLE QUE A3	-
T1	MEMBRANE DE FINITION DE TOITURE	MEMBRANE GRANULÉE, COULEUR GRIS PÂLE	-

LÉGENDE GRAPHIQUE (RÉSUMÉ)

SYMBOL	DESCRIPTION
(A01)	NUMÉRO D'IDENTIFICATION D'UNE POUTRE D'OSERIE FENÊTRE, VOIR SÉRIE A'00.
(A02)	NUMÉRO D'IDENTIFICATION D'UN FINI, VOIR LISTE DES FINIS SUR SÉRIE A'00.
(A03)	NOTES AU PLAN
(A04)	NUMÉRO D'IDENTIFICATION D'UN MOBILIER INTÉRIEUR, VOIR LISTE SUR SÉRIE A'00 ET A'01.
(A05)	NUMÉRO D'IDENTIFICATION D'UN ÉQUIPEMENT OU FOURNITURE, VOIR LISTE SUR SÉRIE A'00.

NOTES GÉNÉRALES

- NG.1. LES LÉGENDES GRAPHIQUES ET LISTE DE MATÉRIELS DE FINITION SE RETROUVENT TOUTES SUR LA SÉRIE A'00.
- NG.2. AUCUNE MESURE NE PEUT ÊTRE PRISE DIRECTEMENT AU PLAN, AVISER L'ARCHITECTE DE TOUTE INDICATION MANQUANTE.
- NG.3. TOUTS LES FINIS SONT AU CHOIX DES CLIENTS ET/OU DE L'ARCHITECTE.
- NG.4. LES REVÊTEMENTS DOIVENT ÊTRE ÉGAUX, DE NIVEAU, D'ÉCHASSE ET DE TEXTURE ÉGALE.
- NG.5. L'ENTREPRENEUR DOIT FOURNIR DES ÉCHANTILLONS SUR DEMANDE DU CLIENT ET/OU DE L'ARCHITECTE.
- NG.6. PRÉVOIR LA PRÉPARATION DES SURFACES NECESSAIRES À CHAQUE FINI DU REVÊTEMENT, SE RÉFÉRER AUX NORMES DES FABRICANTS.
- NG.7. L'ENTREPRENEUR DOIT INSTALLER DES MOULURES DE FINITION ENTRE CHAQUE REVÊTEMENT OU AVEC INTERSECTIONS, NE PAS SE LIMITER AUX ÉLÉMENTS ILLUSTRÉS AUX PLANS, À COORDONNER SUR PLACE, SE RÉFÉRER AUX MÉTHODES D'INSTALLATION DU FABRICANT.
- NG.8. TOUTS LES ÉQUIPEMENTS APPARENTS, TELS QUE LES GRILLES DE VENTILATION, DOIVENT ÊTRE DE LA MÊME COULEUR QUE LA SURFACE ADJACENTE, À COORDONNER AVEC LES DOCUMENTS DES INGÉNIEURS.
- NG.9. COORDONNER LA POSITION ET LA DIMENSION DES ÉQUIPEMENTS EN FAÇADE ET AU TOIT, AVEC LES PROFESSIONNELS DE TOUTE NON-CONCORDANCE DU CONFLIT.

NOTES SPÉCIFIQUES

- SP.1. CES NOTES S'APPLIQUENT AUX FEUILLES DES SÉRIES A'00 ET A'01.
- SP.2. DISCONTINUITÉ PLUVIALE RELIÉE AU SYSTÈME D'ISOLATION DES MURS PLUVIAUX (VOIR ING. M.E.C.) EN ACIER PRÉPINT COULEUR TELLE QUE A2.
- SP.3. LUMINAIRE MURAL, FINI ANODISÉ, VOIR DOCUMENTS DE L'INGÉNIEUR POUR MODÈLE, AIGNER AVEC LE HAUT DES OUVERTURES, CENTRER LE LUMINAIRE SUR LE PANNEAU DE REVÊTEMENT F2.
- SP.4. ENSEIGNE SUR LE BÂTIMENT, PRÉVOIR FIXATION SUR L'ACIER CORRUGUÉ.
- SP.5. CLÔTURE À MAILLES EN ACIER GALVANISÉ, (VOIR ING. CIVIL).
- SP.6. ÉCRAN VÉLUX ARCHITECTURAL EN ACIER PEINT VERT TEL QUE A2, OPAQUE À 50%, (VOIR ING. M.E.C.).

CPE PASSE-PARTOUT
NOUVELLE CONSTRUCTION
2022-134
RUE PIERRE-ARDOUIL, QUÉBEC, QUÉBEC, LOT #9 528 277

ARCHITECTURE
AGENCE SPATIALE
770 RUE SAINT-JEAN,
QUÉBEC, QC, G1R 1P0
458-578-8880
INFO@AGENCESPATIALE.CA

INGÉNIEUR
STRUCTURE / CIVIL
EM5 STRUCTURE
SIMON CLÉMENT, ING.
RUS, BOUL. LEBOURGNEUF,
BUREAU 400
QUÉBEC (QUÉBEC) G2J 0C1
418-871-9103 #2314

MÉCANIQUE / ÉLECTRIQUE
FABRICHEUR
JONATHAN VERREAU
750 RUE LEBOURGNEUF #100,
QUÉBEC (QUÉBEC) G2J 3C3
418-954-9408

Spatiale

Agence

NE PAS UTILISER POUR CONSTRUCTION

DRÖITS D'AUTEUR
CES DESSINS SONT LA PROPRIÉTÉ DE CEUX QUI LES ONT PRÉPARÉS ET NE DOIVENT PAS ÊTRE UTILISÉS CONTRE LEURS INTÉRÊTS.

ÉTAPE	DATE
25 INTÉGRATION DES ARTS	2024-10-31
24 POUR APPEL D'OFFRES	2024-10-09
23 POUR APPEL D'OFFRES - 70%	2024-08-29
22 POUR INFORMATION	2024-08-22
21 DÉPÔT 2 MFA	2024-04-12
20 POUR INFORMATION	2024-03-08
19 POUR COORDINATION	2024-02-27

SCÉAU

ÉTAPE
POUR APPEL D'OFFRES

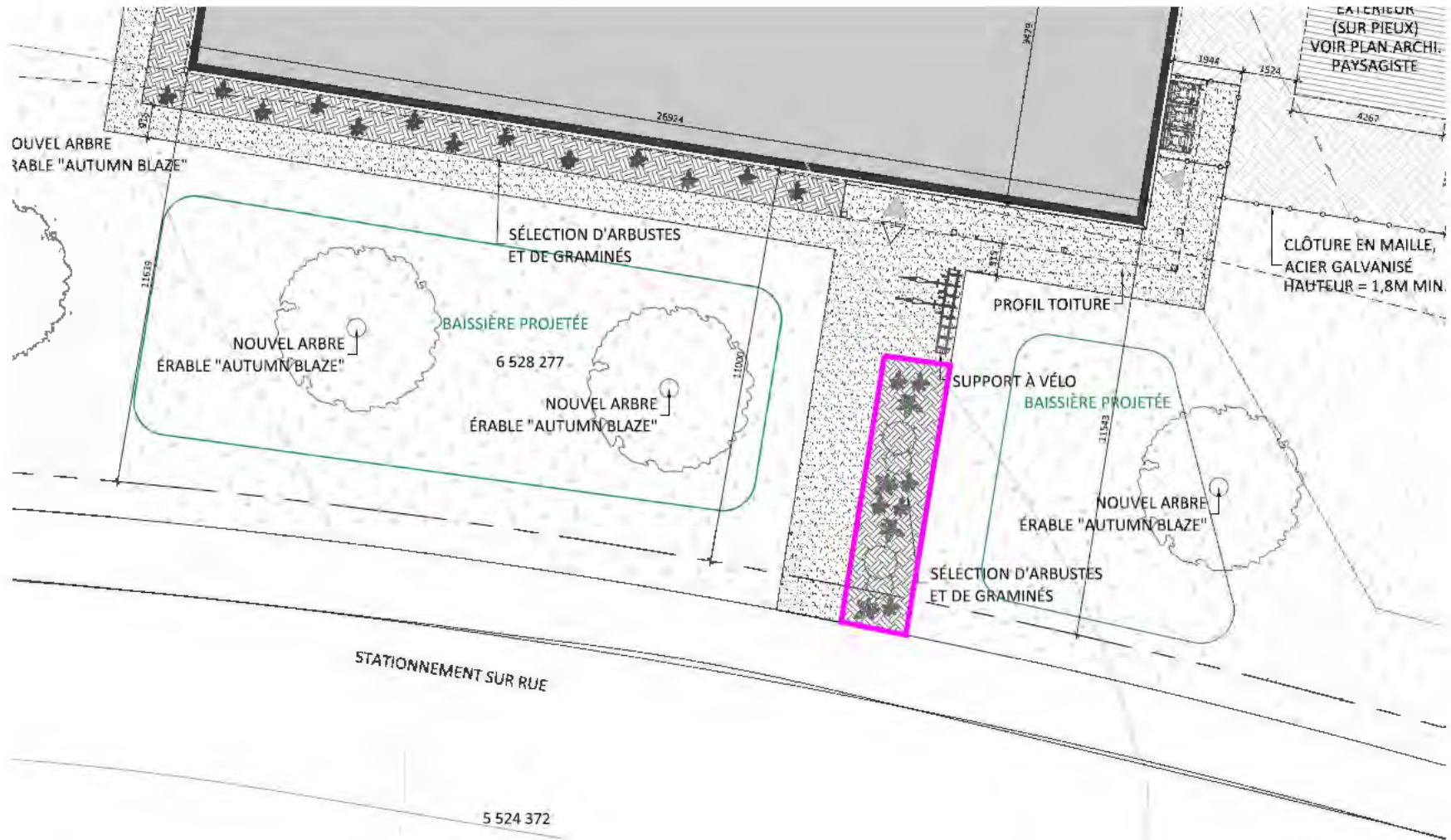
TITRE
ÉLÉVATIONS

DESIGNÉ PAR: S. BARGUIN, M. M. DENIS & G. GOOIN
EXAMINÉ PAR: M. CHARBONNEAU
DWG: 22134 - A300.MET

A302

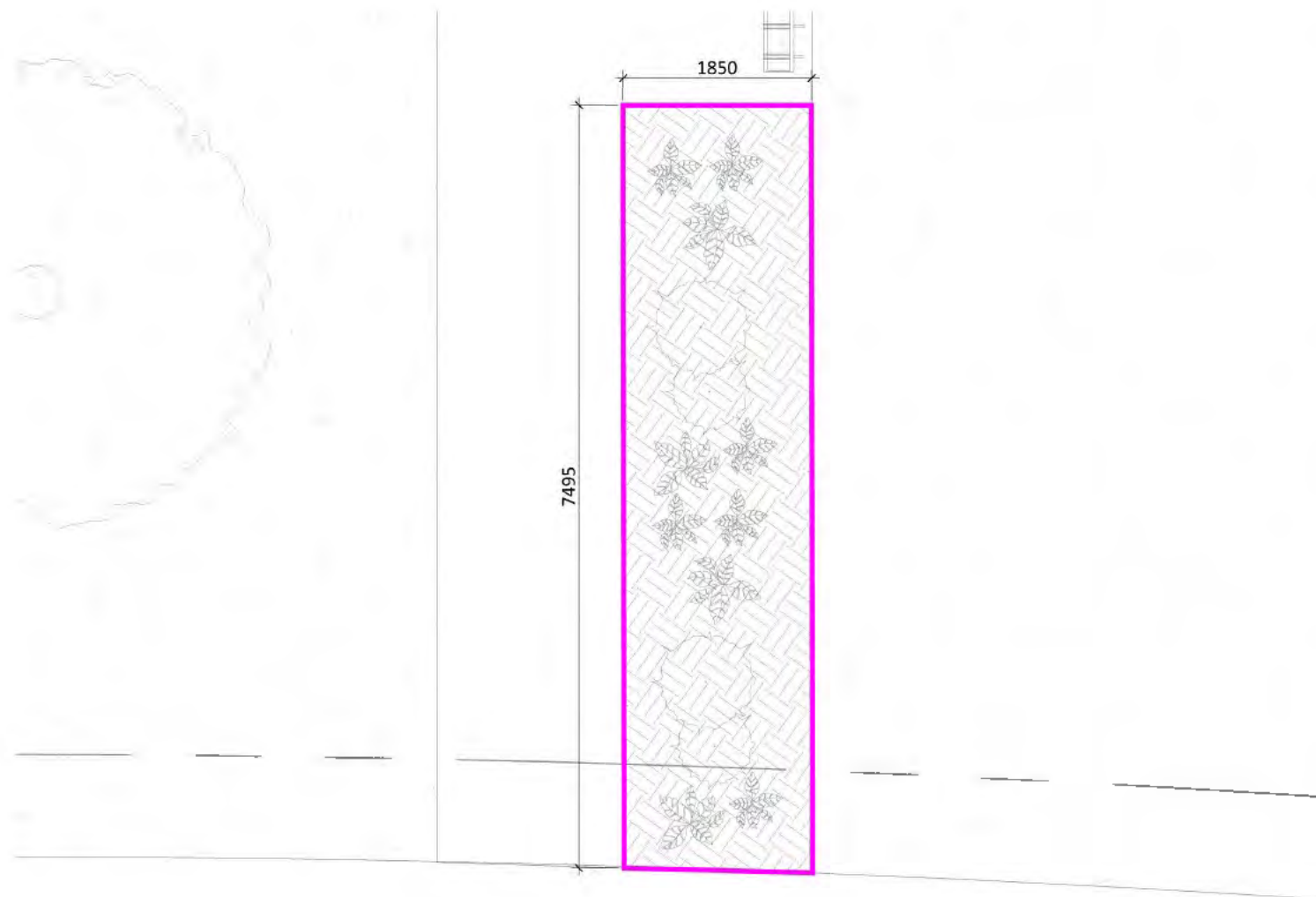
Annexe 5

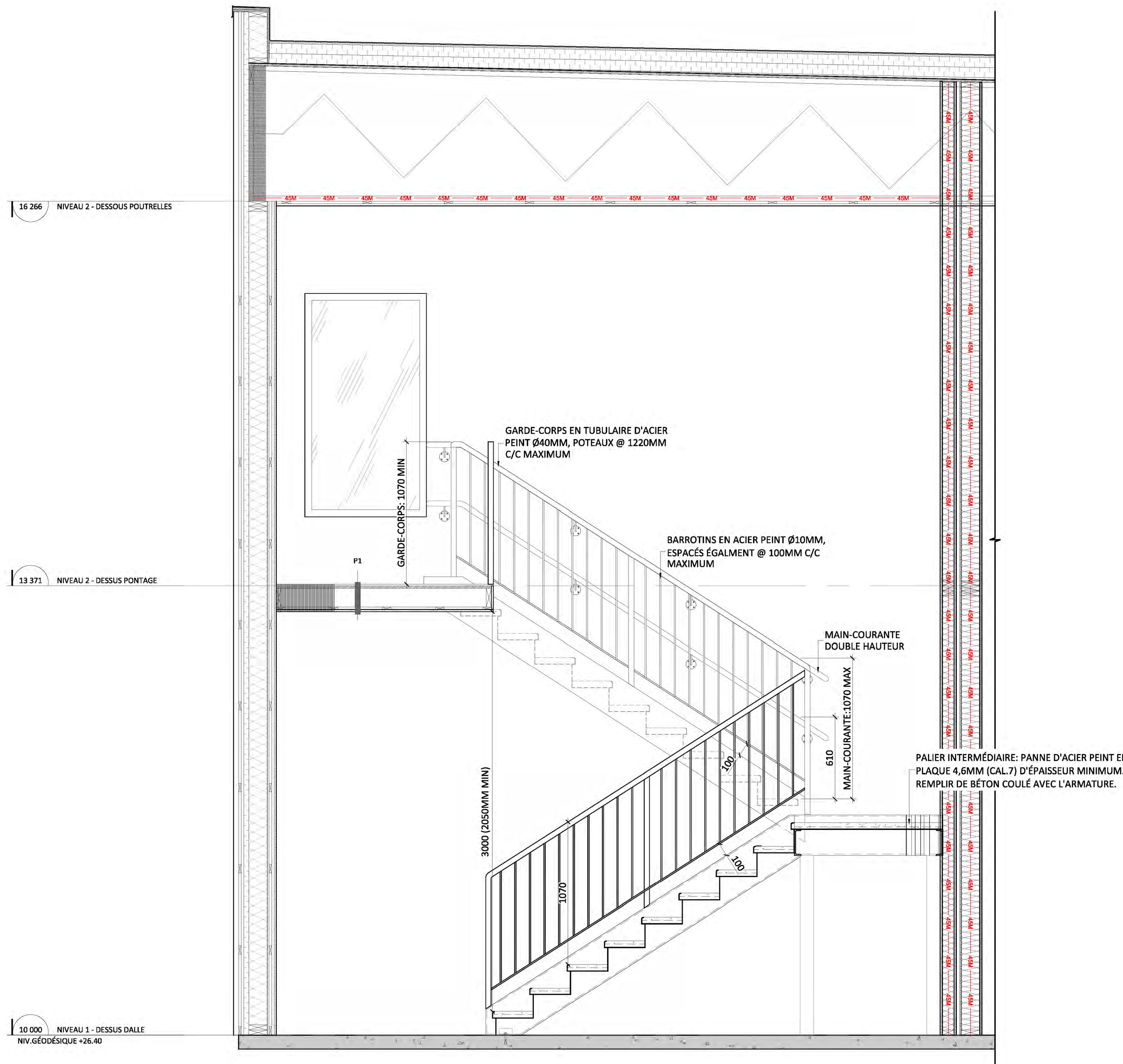
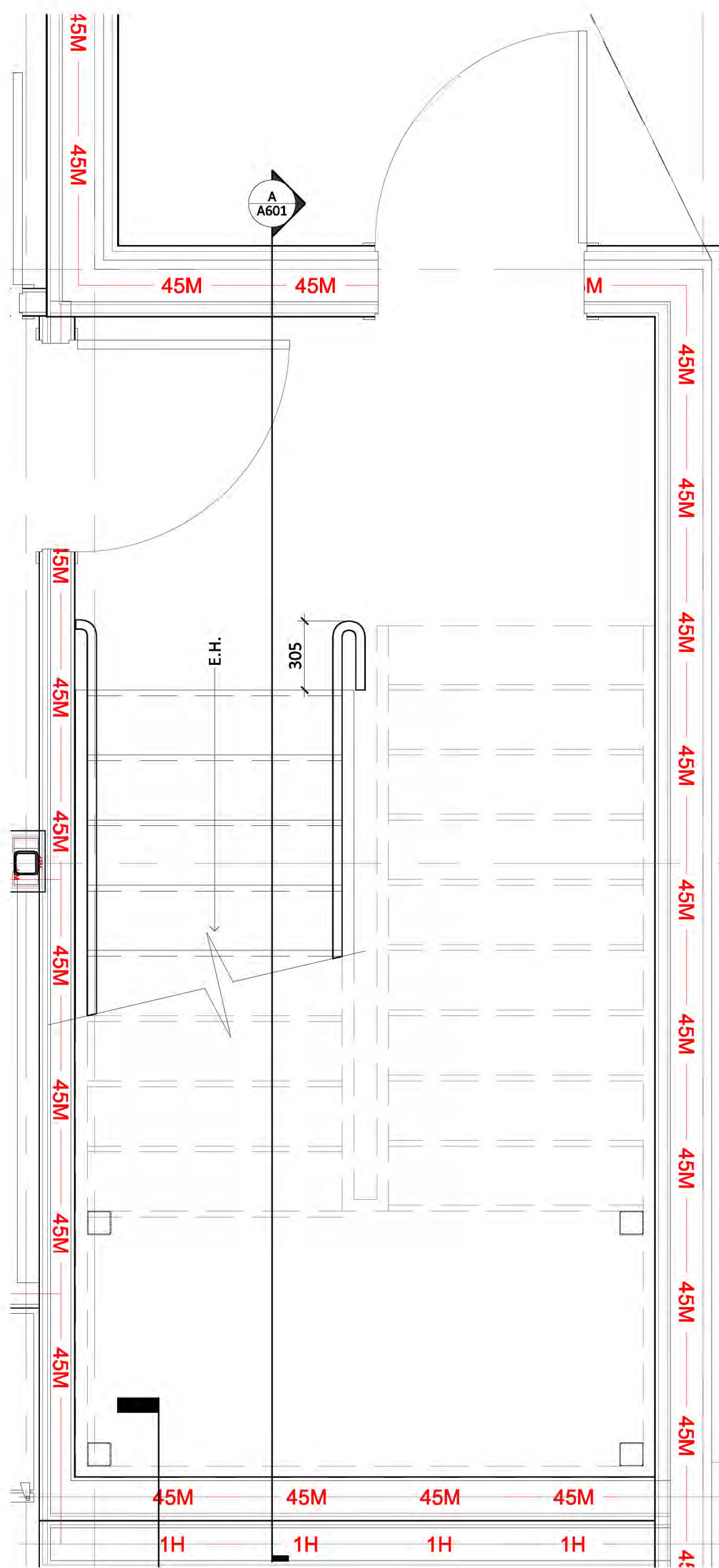
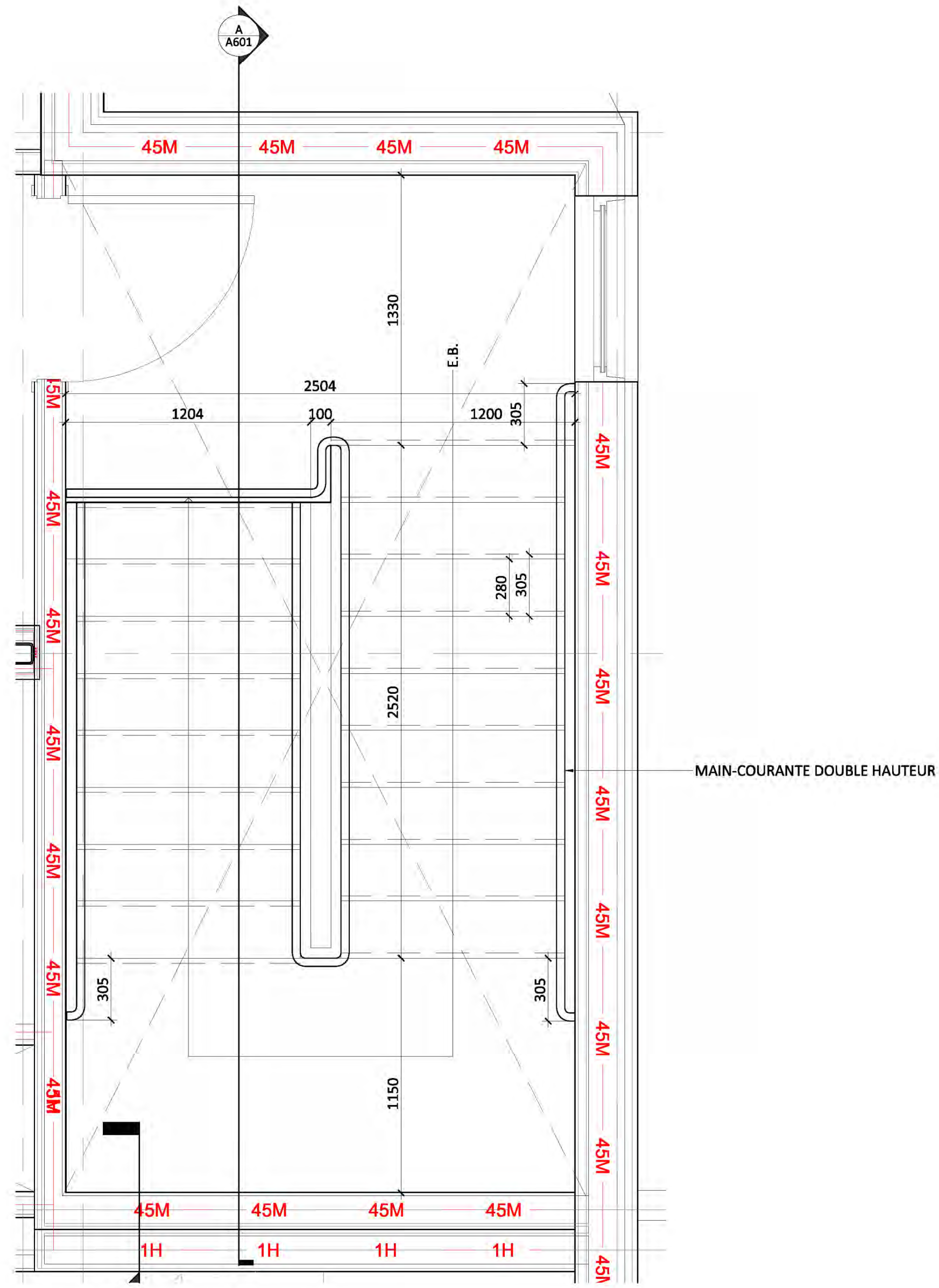
Site d'implantation de l'œuvre Aménagement de l'entrée principale



Annexe 5

Site d'implantation de l'œuvre Aménagement de l'entrée principale





CLOISONS TYPES

- MURS**
- TYPE A**
- A1 CLOISON STANDARD - 123MM DRP - ITS -
 - GYPS 15MM JOINTS TIRÉS ET PEINT
 - COLMAGES DE BOIS 38MMx38MM @400MM C/C
 - GYPS 15MM JOINTS TIRÉS ET PEINT
 - A2 CLOISON STANDARD - 173MM DRP - ITS -
 - GYPS 15MM JOINTS TIRÉS ET PEINT
 - COLMAGES DE BOIS 38MMx38MM @400MM C/C
 - GYPS 15MM JOINTS TIRÉS ET PEINT
- TYPE B**
- B1 CLOISON DRP - 123MM DRP: 1H ITS: 35
 - GYPS 15MM TYPE X, JOINTS SCELLÉS, TIRÉS ET PEINT
 - COLMAGES DE BOIS 38MMx38MM @400MM C/C
 - LAINE INSOUNDISANTE RÉISTANTE AU FEU 89MM
 - GYPS 15MM TYPE X, JOINTS SCELLÉS, TIRÉS ET PEINT
 - B2 CLOISON REFEND - 204MM DRP: 1H ITS: 35
 - GYPS 15MM TYPE X, JOINTS SCELLÉS, TIRÉS ET PEINT
 - COLMAGES DE BOIS 38MMx38MM @400MM C/C (VOIR ING. STR.)
 - LAINE INSOUNDISANTE RÉISTANTE AU FEU 89MM
 - PANNÉAU OSB 12,7MM
 - FOURURE 1950MM @80MM C/C
 - GYPS 15MM TYPE X, JOINTS SCELLÉS, TIRÉS ET PEINT
 - MEMBRANE PARÉ-AIR, JOINTS SCELLÉS
 - PANNÉAU DE FIBRES DE BOIS ISOLANTS ÉCOLOGIQUES, 38MM, 0,7 R0
 - COLMAGES DE BOIS 38X38MM @400MM C/C (VOIR ING. STR.)
 - SOULANT EN NATTES DE FIBRE DE VERRE 140MM, 3,0 LIT
- TYPE C**
- C1 CLOISON INSOUNDISÉE - 123MM DRP: 1H ITS: 47
 - GYPS 15MM TYPE X, JOINTS SCELLÉS, TIRÉS ET PEINT
 - COLMAGES DE BOIS 38MMx38MM @400MM C/C
 - LAINE INSOUNDISANTE RÉISTANTE AU FEU 89MM
 - BARRE RÉGULÈRE 12MM
 - GYPS 15MM TYPE X, JOINTS SCELLÉS, TIRÉS ET PEINT
- TYPE E**
- E1 CLOISON ISSUE - 123MM DRP: 1H ITS: 35
 - GYPS 15MM TYPE X, JOINTS SCELLÉS, TIRÉS ET PEINT
 - COLMAGES DE BOIS 38MMx38MM @400MM C/C (VOIR ING.)
 - LAINE INSOUNDISANTE RÉISTANTE AU FEU 89MM
 - PANNÉAU OSB 12,7MM
 - GYPS 15MM TYPE X, JOINTS SCELLÉS ET TIRÉS
 - PANNÉAU OSB 12,7MM
 - LAINE INSOUNDISANTE RÉISTANTE AU FEU 89MM
 - COLMAGES DE BOIS 38MMx38MM @400MM C/C (VOIR ING.)
 - FOURURE 1950MM @80MM C/C
 - GYPS 15MM TYPE X, JOINTS SCELLÉS, TIRÉS ET PEINT
- TYPE F**
- F1 PAROIS DE PLUIT - 117MM DRP: 1H ITS: 39
 - GYPS 15MM TYPE X, JOINTS SCELLÉS
 - MOYFANTS C-HI FACÉS DE 50MM @ 650MM
 - MONTÉS HORIZONTALEMENT ET FIXÉS AU SABLERS VERTICAUX
 - GYPS DE PAROIS DE PLUIT 25,4MM
- TYPE S**
- S1 SOUPLAGE - 123MM DRP - ITS -
 - ESPACE DE REQUIS
 - COLMAGES DE BOIS 38MMx38MM @400MM C/C
 - GYPS 15MM, JOINTS TIRÉS ET PEINT
 - S2 SOUPLAGE 153MM DRP - ITS -
 - COLMAGES DE BOIS 38MMx38MM @400MM C/C
 - GYPS 15MM, JOINTS TIRÉS ET PEINT
- SE RÉFÉRER À LA SÉRIE A60 POUR LES DÉTAILS DE CLOISONS.
- COMPOSITIONS TYPES**
- MURS**
- M1 FONDATION TYPE DRP - 40 MM
 - FONDATION EN BÉTON LIQUIDE APPLIQUÉE PLEINE SURFACE SUR LE PANNÉAU DE BÉTON
 - PANNÉAU DE BÉTON LIQUIDE 130MM ÉPAISSEUR
 - PANNÉAU DE PROTECTION À PARTIR DE 132MM
 - SOUS-LOGE EN POLYSTYRÈNE EXTRUDÉ
 - PANNÉAU ISOLANT EN POLYSTYRÈNE EXTRUDÉ, 50MM AU DESSUS DES SEMELLES
 - JUSQU'AU DESSUS DES SEMELLES
 - MEMBRANE D'ÉTANCHÉITÉ À ÉMULSION DE BITUME À APPLICATION LIQUIDE PLEINE SURFACE
 - MUR DE BÉTON ARMÉ (VOIR ING. STR.)
 - REMBLAI GRANULAIRE (VOIR ING.)
 - M2 MUR EXTÉRIEUR - LÉGER DRP - 40 MM
 - REVÊTEMENT LÉGER POSE VERT. (VOIR SÉRIE A300)
 - FOURURE 1950MM @80MM C/C POSE HORIZ.
 - FOURURE 1950MM @80MM C/C POSE VERT.
 - MEMBRANE PARÉ-AIR, JOINTS SCELLÉS
 - PANNÉAU DE FIBRES DE BOIS ISOLANTS ÉCOLOGIQUES, 38MM, 0,7 R0
 - COLMAGES DE BOIS 38X38MM @400MM C/C (VOIR ING. STR.)
 - SOULANT EN NATTES DE FIBRE DE VERRE 140MM, 3,0 LIT
 - PANNÉAU D'OSB 12MM (VOIR ING. STR.)
 - PARE-VAPEUR DE POLYÉTHÈNE, JOINTS SCELLÉS
 - FOURURE 1950MM @80MM C/C POSE HORIZ.
 - FOURURE 1950MM @80MM C/C POSE VERT.
 - GYPS 15MM TYPE X, JOINTS TIRÉS ET PEINTS
- PARAPETS**
- P1 PARAPET - LÉGER DRP - 40 MM
 - REVÊTEMENT LÉGER POSE VERT. (VOIR SÉRIE A300)
 - FOURURE 1950MM @80MM C/C POSE HORIZ.
 - FOURURE 1950MM @80MM C/C POSE VERT.
 - MEMBRANE PARÉ-AIR, JOINTS SCELLÉS
 - PANNÉAU DE FIBRES DE BOIS ISOLANTS ÉCOLOGIQUES, 38MM, 0,7 R0
 - COLMAGES DE BOIS 38X38MM @400MM C/C
 - SOULANT EN NATTES DE FIBRE DE VERRE 140MM, 3,0 LIT
 - PANNÉAU DE CONTRAPLAQUE 15MM
 - MEMBRANE D'ÉTANCHÉITÉ ÉLASTOMÈRE DE SOUS-COUCHE, FIXÉ MÉCANIQUEMENT DU COLLE
 - MEMBRANE D'ÉTANCHÉITÉ ÉLASTOMÈRE FINITION GRANULE GRIS PÂLE, THERMOCOLLIÉE
- PLANCHERS**
- P1 DALLE SUR SOL TYPE DRP - 40 MM
 - FIN DE PLANCHER (VOIR SÉRIE A200)
 - DALLE DE BÉTON ARMÉ (VOIR ING. STR.)
 - PARE-VAPEUR DE POLYÉTHÈNE, JOINTS SCELLÉS
 - PANNÉAU ISOLANT EN POLYSTYRÈNE EXTRUDÉ, 50MM
 - PERRÉ COMPACTÉS (VOIR ING.)
 - SABLE COMPACTÉ (VOIR ING.)
 - REMBLAI SI REQUIS (VOIR ING.)
 - P2 PLANCHER INTÉRIEUR TYPE DRP - 40 MM
 - FIN DE PLANCHER (VOIR SÉRIE A200)
 - PANNÉAU DE CONTRAPLAQUE 15MM, BOUVETE, VISE (VOIR ING. STR.)
 - POUTRELLES DE BOIS PRÉFABRIQUÉES (VOIR ING. STR.)
 - LAINE INSOUNDISANTE INCOMBUSTIBLE 150MM
 - FOURURE RÉGULÈRE 130MM @80MM C/C
 - GYPS 15MM TYPE X, JOINTS TIRÉS
 - SYSTÈME DE PLANCHER SUSPENDU (VOIR SÉRIE A250)
- TOITURES**
- T1 TOIT PLAT TYPE DRP - 40 MM
 - MEMBRANE D'ÉTANCHÉITÉ ÉLASTOMÈRE FINITION GRANULE GRIS PÂLE, THERMOCOLLIÉE
 - MEMBRANE D'ÉTANCHÉITÉ ÉLASTOMÈRE DE SOUS-COUCHE MÉCANIQUEMENT DU COLLE
 - PANNÉAU D'ISOLANT EN POLYISOCYANURATE 25MM ÉP. @ 80 R0 POSE EN QUINQUONCE
 - MEMBRANE PARE VAPEUR AUTO-COLLANTE SUR BÉTON
 - CONTREPLAQUE 15MM (VOIR ING. STR.)
 - TRAVES DE TOIT PRÉFABRIQUÉES, PENTE EN STRUCTURE 2% MIN. (VOIR ING. STR.)
 - FOURURE 1950MM @80MM C/C
 - GYPS 15MM TYPE X, JOINTS TIRÉS
 - SYSTÈME DE PLANCHER SUSPENDU (VOIR SÉRIE A250)
 - T2 TOIT MARQUISE TYPE DRP - 40 MM
 - MEMBRANE D'ÉTANCHÉITÉ ÉLASTOMÈRE FINITION GRANULE GRIS PÂLE, THERMOCOLLIÉE
 - MEMBRANE D'ÉTANCHÉITÉ ÉLASTOMÈRE DE SOUS-COUCHE MÉCANIQUEMENT DU COLLE
 - PANNÉAU D'ISOLANT EN POLYISOCYANURATE 25MM ÉP. @ 80 R0 POSE EN QUINQUONCE
 - MEMBRANE PARE VAPEUR AUTO-COLLANTE SUR BÉTON
 - CONTREPLAQUE 15MM (VOIR ING. STR.)
 - TRAVES DE TOIT PRÉFABRIQUÉES, PENTE EN STRUCTURE 2% MIN. (VOIR ING. STR.)
 - FOURURE 1950MM @80MM C/C
 - GYPS 15MM TYPE X, JOINTS TIRÉS
 - SYSTÈME DE PLANCHER SUSPENDU (VOIR SÉRIE A250)

CPPE PASSE-PARTOUT

NOUVELLE CONSTRUCTION
2022-134
RUE PIERRE-ARCOUD, QUÉBEC, QUÉBEC, LOT #6 028 277

CLIENT
CPPE PASSE-PARTOUT
MIE MARIE-JOSÉE TREMBLAY
1115 846-0808
CPPEPASSEPARTOUT.COM
1000, LE PATRIOTE D,
QUÉBEC, QC
G3H 0Y2

ARCHITECTURE
AGENCE SPATIALE
275 RUE SAINT-JEAN,
QUÉBEC, QC, G1R 1P9
458-478-4880
INFO@AGENCESPATIALE.CA

INGÉNIEUR
STRUCTURE / CIVIL
EMIS STRUCTURE
SIMON CLÉMENT, ING.
BIS, 8001, LEBLANCOURT,
BUREAU 400
QUÉBEC (QUÉBEC) G2J 0C1
418-871-8103 #2281

MÉCANIQUE / ÉLECTRIQUE
FAIRBERNER
JONATHAN VERREAULT
707 RD LEBLANCOURT #200,
QUÉBEC, QUÉBEC G2J 1C3
418-804-9408

INGÉNIEUR
STRUCTURE / CIVIL
EMIS STRUCTURE
SIMON CLÉMENT, ING.
BIS, 8001, LEBLANCOURT,
BUREAU 400
QUÉBEC (QUÉBEC) G2J 0C1
418-871-8103 #2281

MÉCANIQUE / ÉLECTRIQUE
FAIRBERNER
JONATHAN VERREAULT
707 RD LEBLANCOURT #200,
QUÉBEC, QUÉBEC G2J 1C3
418-804-9408

MÉCANIQUE / ÉLECTRIQUE
FAIRBERNER
JONATHAN VERREAULT
707 RD LEBLANCOURT #200,
QUÉBEC, QUÉBEC G2J 1C3
418-804-9408

MÉCANIQUE / ÉLECTRIQUE
FAIRBERNER
JONATHAN VERREAULT
707 RD LEBLANCOURT #200,
QUÉBEC, QUÉBEC G2J 1C3
418-804-9408

MÉCANIQUE / ÉLECTRIQUE
FAIRBERNER
JONATHAN VERREAULT
707 RD LEBLANCOURT #200,
QUÉBEC, QUÉBEC G2J 1C3
418-804-9408

MÉCANIQUE / ÉLECTRIQUE
FAIRBERNER
JONATHAN VERREAULT
707 RD LEBLANCOURT #200,
QUÉBEC, QUÉBEC G2J 1C3
418-804-9408

MÉCANIQUE / ÉLECTRIQUE
FAIRBERNER
JONATHAN VERREAULT
707 RD LEBLANCOURT #200,
QUÉBEC, QUÉBEC G2J 1C3
418-804-9408

MÉCANIQUE / ÉLECTRIQUE
FAIRBERNER
JONATHAN VERREAULT
707 RD LEBLANCOURT #200,
QUÉBEC, QUÉBEC G2J 1C3
418-804-9408

MÉCANIQUE / ÉLECTRIQUE
FAIRBERNER
JONATHAN VERREAULT
707 RD LEBLANCOURT #200,
QUÉBEC, QUÉBEC G2J 1C3
418-804-9408

MÉCANIQUE / ÉLECTRIQUE
FAIRBERNER
JONATHAN VERREAULT
707 RD LEBLANCOURT #200,
QUÉBEC, QUÉBEC G2J 1C3
418-804-9408

MÉCANIQUE / ÉLECTRIQUE
FAIRBERNER
JONATHAN VERREAULT
707 RD LEBLANCOURT #200,
QUÉBEC, QUÉBEC G2J 1C3
418-804-9408

MÉCANIQUE / ÉLECTRIQUE
FAIRBERNER
JONATHAN VERREAULT
707 RD LEBLANCOURT #200,
QUÉBEC, QUÉBEC G2J 1C3
418-804-9408

MÉCANIQUE / ÉLECTRIQUE
FAIRBERNER
JONATHAN VERREAULT
707 RD LEBLANCOURT #200,
QUÉBEC, QUÉBEC G2J 1C3
418-804-9408

MÉCANIQUE / ÉLECTRIQUE
FAIRBERNER
JONATHAN VERREAULT
707 RD LEBLANCOURT #200,
QUÉBEC, QUÉBEC G2J 1C3
418-804-9408

MÉCANIQUE / ÉLECTRIQUE
FAIRBERNER
JONATHAN VERREAULT
707 RD LEBLANCOURT #200,
QUÉBEC, QUÉBEC G2J 1C3
418-804-9408

MÉCANIQUE / ÉLECTRIQUE
FAIRBERNER
JONATHAN VERREAULT
707 RD LEBLANCOURT #200,
QUÉBEC, QUÉBEC G2J 1C3
418-804-9408

MÉCANIQUE / ÉLECTRIQUE
FAIRBERNER
JONATHAN VERREAULT
707 RD LEBLANCOURT #200,
QUÉBEC, QUÉBEC G2J 1C3
418-804-9408

NE PAS UTILISER
POUR CONSTRUCTION

DRÔTES D'AUTEUR
CES DESSINS SONT LA PROPRIÉTÉ DE CEUX QUI LES ONT PRÉPARÉS ET NE DOIVENT PAS ÊTRE UTILISÉS CONTRE LEURS INTÉRÊTS.

RÉVISIONS

25	INTÉGRATION DES ARTS	2024-10-31
24	POUR APPEL D'OFFRES	2024-10-03
23	POUR APPEL D'OFFRES - 75%	2024-08-29
22	POUR INFORMATION	2024-08-22
21	DÉPÔT 2 MFA	2024-04-12
20	POUR INFORMATION	2024-03-08
19	COORDINATION	2024-02-27

90EAU

ÉTAPE
POUR APPEL D'OFFRES
TITRE
DÉTAILS D'ENVELOPPE

DESSINÉ PAR: S. ANJOU, M. M. DENNIS & G. GORDY
EXAMINÉ PAR: M. CHARBONNEAU
DWG: 22134 - A600

Annexe 6
Perspective 1



Annexe 6
Perspective 2



Annexe 6
Perspective 3



Annexe 6
Perspective 4

